

Université de Montréal

De l'opacité à la transparence : Les limites de l'Indice de Perceptions de la Corruption
de Transparency International

Par
Guillaume Louis

École de Criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M. Sc.)
en criminologie

Août 2004

©Guillaume Louis, 2004



HV
6015
U54
2004
V.017

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

De l'opacité à la transparence : Les limites de l'Indice de Perceptions de la Corruption
de Transparency International.

Présenté par :
Guillaume Louis

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

..... **Pierre Landreville**

président-rapporteur

..... **Carlo Morselli**

directeur de recherche

..... **Pierre Lascoumes**

membre du jury

Résumé

L'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International (TI) a été réalisé afin de pallier aux difficultés rencontrées dans la mesure de la corruption et permettre, ce faisant, de procéder à une analyse comparative des niveaux de corruption. Dans cet article, l'objectif principal de l'auteur est de discuter des limites que présente cet instrument de mesure. Les difficultés rencontrées dans la définition de la corruption, et incidemment, dans le contenu de la notion se reportent, en toute logique, sur un indice qui a en charge de la mesurer. Cela, d'autant plus qu'il se fonde sur les perceptions d'individus. Les imprécisions de la définition retenue par les enquêtes qui servent de base à l'IPC conduisent les individus interrogés à interpréter largement la notion de corruption. Enfin, comme n'importe quel instrument de mesure, l'IPC n'est pas sans présenter de limites méthodologiques (tous les pays inclus dans l'indice ne font pas l'objet d'un même nombre d'enquêtes, d'importantes variations existent entre les perceptions des enquêtes disponibles pour un même pays). Bien que l'Indice de Perceptions de la Corruption demeure un instrument incontournable dans la mesure de la corruption, lorsqu'il est utilisé avec suffisamment de précautions, il faut garder à l'esprit qu'il fournit une vision limitée aux formes et types de corruption les plus aisément identifiables. La mise en visibilité des pratiques de corruption moins transparentes constitue ainsi un enjeu essentiel dans la compréhension de la corruption.

Mots-clefs : Corruption ; Indice de Perceptions de la Corruption ; Transparency International ; Démocratisation.

Abstract

The Transparency International (TI) Corruption Perceptions Index is a key instrument used to overcome difficulties in measuring corruption at a comparative level. The main aim of the present research is to assess the limits of this instrument and the implications that such limits have on our understanding of corruption in various forms. Three limits are discussed. First, the challenges confronted in defining corruption in a precise framework hamper the measure and the conclusions that emerge from studies that use the index. Second, this conceptual problem is further amplified by the use of perceptions that are at the heart of the index. Finally, as with any operational measure, a number of methodological limits are intrinsic in the TI instrument (e.g. unequal investigations across countries and high variation in investigation results within countries). Although the TI Index is indispensable in accounting for corruptive practices and that its limits emerge principally when precautions are not taken in its use, the key challenge for users of this measure nevertheless remains the detection of corruptive practices in less transparent contexts that are not captured within the index's current design.

Key words : Corruption; Corruption Perceptions Index; Transparency International, Democratization.

Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des tableaux.....	viii
Liste des figures.....	ix
Remerciements.....	x
Chapitre préliminaire : Des éléments de connaissance sur la corruption.....	1
Introduction.....	2
La définition de la corruption : de la dégénérescence à l'infraction.....	4
Des causes et contextes favorisant le développement de la corruption.....	7
De l'impact de la corruption sur la société.....	17
De la mesure de la corruption, présentation de la méthodologie utilisée dans l'article.....	22
1) L'Indice de Perceptions de la Corruption.....	24
2) Description des variables utilisées dans l'étude.....	27
Article : De l'opacité à la transparence : Les limites de l'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International.....	32
I. Les problèmes de définition de la corruption.....	35
1) La corruption : une notion problématique.....	35

2)	Les difficultés issues de la définition retenue pour élaborer l'IPC.....	37
II.	Les difficultés liées à la mesure des perceptions d'experts.....	40
1)	Perceptions d'experts et Perceptions populaires, une nécessaire distinction.....	41
2)	Des modes de production des perceptions similaires.....	43
3)	Les particularités liées à l'expertise.....	45
4)	Les perceptions utilisées par Transparency International.....	46
III.	Les limites méthodologiques de l'Indice de Perceptions de la Corruption...	49
1)	Présentation des sources et de la méthodologie utilisées par Transparency International.....	50
2)	Un nombre d'enquête inégal.....	52
3)	Les écarts de perceptions.....	56
IV.	Les aléas de l'utilisation des perceptions de la corruption.....	59
1)	Les difficultés à déterminer les effets de la corruption : l'exemple de la relation Corruption / Développement Économique.....	59
2)	Les contextes favorisant le développement de la corruption : de multiples interprétations.....	61
	Discussion.....	74
I.	Un indice à géométrie variable.....	75

II. En amont des Perceptions : la visibilité et la lisibilité des pratiques de corruption.....	79
Bibliographie.....	82
Annexes.....	xiii

Liste des tableaux

Tableau I : Statistiques descriptives des variables de perceptions de la corruption, de démocratisation et de stabilité politique.....	xiv
Tableau II : Variation dans les scores de 20 pays depuis le premier Indice de Perceptions de la Corruption.....	xv
Tableau III : Résultats des analyses bivariées (R de Pearson): Corruption, Démocratisation et Stabilité Politique.....	xvi

Liste des figures

Figure 1 : Relation entre les scores obtenus à l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 et le nombre d'enquêtes réalisées.....xvii

Figure 2 : Figure n°2 : Relation entre les scores obtenus à l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 et l'échelle de démocratisation (scores standardisés).....xviii

Remerciements

En premier lieu, je souhaiterais remercier les membres du jury qui ont eu à statuer sur ce travail.

Nombre de mes réflexions ont été inspirées par les ouvrages de l'un d'entre eux. Merci, donc, à M. Pierre Lascoumes pour ses contributions à la connaissance sur la corruption. Je tiens, également, à lui faire savoir que ses commentaires et suggestions m'ont été utiles et ne manqueront pas de l'être dans un futur proche.

Les commentaires de M. Pierre Landreville m'ont permis de préciser un peu plus mes analyses, notamment s'agissant des mécanismes de réaction de la société aux pratiques illégales des élites. A la suite de ces derniers, de nouvelles perspectives me sont apparues qui, si elles ne figurent que très partiellement dans le présent mémoire, seront d'une grande utilité dans la suite de mes recherches.

Si ce travail à quelques qualités, une partie conséquente du mérite en revient à mon éminent directeur, Carlo Morselli. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de te le dire, les mots et les remerciements ne permettent pas de te faire entrevoir autre chose qu'une infime partie de ma reconnaissance. Tu m'as accompagné à chaque étape de mon travail de recherche à la manière d'un excellent directeur : tu as su adapter tes exigences à mes capacités en faisant preuve, tout au long de cette année, de constance, de compréhension. J'apprécie plus que tout ces moments que tu m'accordes, parfois, où tu es quelque chose de plus que mon directeur.

Je voudrais exprimer toute ma gratitude à deux professeurs de l'École de Criminologie de Montréal pour le soutien qu'ils m'ont apporté.

M. Jean Trépanier, c'est avec une très grande sincérité que je tiens à vous faire part de l'admiration que je vous porte. Vous m'avez permis de retrouver la confiance indispensable à la réalisation d'une telle recherche. Je me permets de faire mienne cette réflexion de Bernard de Chartres : « Nous sommes des nains assis sur des épaules de géants. Si nous voyons plus de choses et plus lointaines qu'eux, ce n'est pas à cause de la perspicacité de notre vue, ni de notre grandeur, c'est parce que nous sommes élevés par eux ». Vous m'avez permis, M. Trépanier, de m'élever.

Lorsque la motivation m'a, un moment, fait défaut, M. Benoît Dupont a été présent pour m'insuffler un second souffle. J'ai suivi avec plaisir votre cours de Police et Sécurité Privée, alors que j'étais en panne « d'imaginative » et c'est à l'occasion des conversations que nous avons eu ensemble que de nombreuses idées me sont venues. L'intérêt que vous avez montré pour mon travail est des plus gratifiant, permettez moi, en retour, de vous féliciter une nouvelle fois pour l'excellence de votre premier ouvrage.

Merci à Mathilde Turcotte et à Julien Piednoir, deux géants en devenir. Toujours présents à mes côtés pour me soutenir, me conseiller et me confronter. Notre amitié a été, à de nombreuses occasions, la clef...Profitez bien de ces trois petites lignes car il faudra attendre trois ans (au minimum) pour que je vous exprime une nouvelle fois de tels sentiments. Sachez que j'attends avec impatience de pouvoir vous rendre tout ce que vous m'avez donné.

Je remercie mon père pour l'attention qu'il a porté à mes travaux. Peu de fautes résistent à l'acuité de son regard. Mon engagement à travailler sur les illégalismes des élites est le fruit des valeurs que m'ont transmises mes parents et, plus largement, ma famille. C'est avec une grande fierté que je défendrai ces valeurs. Merci à tous.

Merci Marie. Je ne serais pas là sans toi.

**Chapitre préliminaire : Des éléments de connaissance sur la
corruption.**

Introduction

Plus qu'un sujet d'actualité, la corruption est un objet de l'actualité. Une fois la boîte de Pandore ouverte, lorsque l'on s'est aperçu que les comportements illégitimes des élites bureaucratiques, politiques ou financières n'étaient pas des événements isolés, la corruption est peu à peu devenue une préoccupation de chaque instant, et ce, à tous les niveaux de la société, tant nationale qu'internationale. L'attention du public a été dopée par le traitement médiatique des affaires de corruption. Un univers qui, jusqu'alors, avait pu prospérer à l'ombre du pouvoir a été révélé. La banalisation des pratiques illégales des élites qui prévalait a été battue en brèche à l'occasion de la mise en lumière d'histoires sordides, où l'argent côtoyait le crime de sang. Les assassinats de personnalités publiques qui s'étaient investies dans la lutte contre cette criminalité ont, dans ce sens, profondément marqué l'opinion publique. Une dynamique semblait ainsi être née. La fièvre de la lutte contre la corruption s'est traduite par une multiplication des réglementations locales et internationales. Mais, force est de constater que cet unanimité de façade n'a pas entraîné les effets attendus. La corruption échappe toujours, dans une certaine mesure, à notre connaissance. L'obscurité n'a pas été dissipée. En réaction à l'attentisme de certains dirigeants, des initiatives privées se sont développées. Des témoignages ont vu le jour, qui dénoncent les obstacles dressés contre la marche de la justice. L'ancien magistrat, Éva Joly, a publié en 2003 le récit des sept années pendant lesquelles elle a instruit le dossier Elf. L'on y voit que le système de

justice n'est pas en mesure d'assurer son ministère dans les affaires de grande corruption. Ainsi, selon elle, s'opposent *le lièvre de la corruption et la tortue de la justice*. Faute de pouvoir les poursuivre, comment, alors, avoir connaissance des actes de corruption ? En effet, s'ils ne sont pas découverts par les autorités chargées des poursuites, ils n'apparaissent aucunement dans les statistiques officielles. Pour pallier à cette difficulté, des instruments de connaissance indirecte de la corruption ont été élaborés. Il sera question, dans cette étude, de celui qui est le plus couramment utilisé : l'Indice de Perceptions de la Corruption réalisé par Transparency International. Ce dernier mise sur la mesure des perceptions des acteurs sociaux afin d'atteindre le niveau de corruption. Cet indice, publié chaque année, présente le niveau perçu de corruption pour un grand nombre de pays. Il s'est peu à peu affirmé sur la scène internationale et sert, désormais, de base à de nombreuses recherches sur la corruption. Or, malgré l'indéniable intérêt que présente cet indice, l'on ne peut en ignorer les limites. Ces dernières constituent l'objet de la présente étude. Nous serons amenés à discuter des différentes sources d'imprécision qui sont préjudiciables à notre compréhension de la corruption. En définitive, il semble que l'Indice de Perceptions de la Corruption ne parvienne pas à dissiper l'opacité qui entoure les pratiques de corruption et que, par ailleurs, il conduit à surexposer les actes les plus facilement identifiables : la corruption transparente.

La définition de la corruption : de la dégénérescence à l'infraction.

Dans son sens classique, le terme de corruption renvoie à l'idée de dégénérescence, de déliquescence, bref, de pourrissement. Les institutions corrompues sont des institutions altérées, quelque chose a été rompu. L'effet d'un acte de corruption est comparable, alors, à celui d'une pierre jetée dans une mare : il atteint chaque interstice de la société. Cela explique qu'il soit hautement punissable. Ainsi que l'exposait Montesquieu (1758) :

C'est dans les idées de la république que Platon voulait que ceux qui reçoivent des présents pour faire leur devoir, fussent punis de mort : Il ne faut prendre, disait-il, ni pour les choses bonnes, ni pour les mauvaises. (p. 187)

La technicité de la matière a peu à peu conduit à préciser les termes de la définition si bien que, parfois, l'on en arrive à se demander si l'on en est pas venu à oublier l'esprit qui existait derrière le terme de corruption. En effet, la « problématisation » a conduit à une complexification des définitions et des perceptions de la corruption et, en même temps, à une prise de distance considérable par rapport à l'objet de la définition : la corruption.

Définir la corruption ne se fait pas sans rencontrer de difficultés mais n'est pas non plus dénué d'enjeux. Le choix de la définition influe plus généralement sur la conceptualisation de la corruption. Autrement dit, le champ d'application de la notion est appelé à changer en fonction des critères retenus dans la définition. L'on retrouve ainsi des propositions qui tendent à saisir le plus d'actes possibles et d'autres qui, au contraire, cherchent à restreindre la qualification de corruption aux comportements qui

satisfont entièrement aux éléments de la définition. Le degré de précision de la définition n'est donc pas sans effet sur l'analyse subséquente des pratiques illégitimes. De grandes disparités existent dans les conceptions de la corruption tant et si bien qu'il n'est pas rare de se perdre dans ce que Johnston désigne sous l'expression de « borbier définitionnel ». Malgré ces difficultés, l'on peut suggérer un commencement de définition qui, s'il ne fait pas l'affaire de tous, permet tout de même d'avoir une base sur laquelle fonder nos développements. Avant d'en discuter, nous souhaitons préciser que, si de nombreux chercheurs s'entendent sur le fait que la corruption est la pénétration par le secteur privé du secteur public, et vice versa, il ne faudrait pas oublier, non plus, que des pratiques de corruption ont également cours exclusivement dans la sphère privée (l'exemple le plus couramment cité pour illustrer cette forme de corruption est le scandale qui a secoué le CIO après les révélations de corruption touchant des membres du comité lors du vote pour désigner la ville qui organiserait les jeux olympiques d'hiver 2002). Cette précision effectuée, l'on peut dire qu'il y a corruption lorsqu'une personne publique, le corrompu, demande à recevoir ou accepte de recevoir un avantage quelconque en échange de son action ou de son inaction au profit d'une personne privée, le corrupteur. Ainsi qu'on l'aura compris, des nuances peuvent être apportées à cette définition. Plusieurs éléments sont susceptibles d'être interprétés différemment. C'est notamment le cas de ce qui est demandé à la personne publique. Dans une conception large de la corruption, l'on admet que l'usage de son influence par une personne publique constitue une forme de réalisation de la corruption. Dans une telle situation, l'homme public dont il est question n'est pas celui qui va ou ne va pas faire quelque chose. Il va jouer de son influence pour que quelqu'un d'autre agisse dans le sens des intérêts de la personne privée. Un autre terrain de dissension se situe sur la contrepartie

reçue par la personne publique : sur la matérialité, l'immédiateté de la contrepartie. Dans une conception plus classique de la corruption, le fruit de la corruption est une somme d'argent, le pot de vin. Toutefois, une autre lecture est possible : la contrepartie reçue par la personne publique peut être immatérielle (vote) ou n'exister que dans son principe (le service pourra être remis si, un jour, la personne publique le sollicite).

Aux deux extrêmes des conceptions de la corruption l'on trouve, d'un côté, la définition posée par les organisations internationales et, de l'autre, l'infraction. Afin de transcender les particularités nationales, les organisations internationales (ONU, FMI et Banque Mondiale notamment) ont été conduites à réduire au maximum la définition de la corruption. La plus communément appliquée est la suivante : est considéré comme de la corruption tout abus de prérogatives publiques à des fins d'enrichissement personnel. Les qualifications juridiques nationales sont éminemment plus précises et ne visent que les comportements qui satisfont pleinement aux critères définis. Ces dernières qualifications étant relatives dans le temps et l'espace, elles ne peuvent être utilisées dans le cadre d'une approche qui vise à comparer la situation des pays vis à vis de la corruption.

Des causes et contextes favorisant le développement de la corruption.

Dans sa réflexion sur les formes du pouvoir, Montesquieu (1758) a introduit des idées qui servent toujours de piliers aux constitutions de la plupart des États démocratiques et qui sont enseignées sur les bancs des Universités sans que le temps n'ait, en rien, érodé ces fondamentaux. Selon ce grand esprit, les modalités d'exercice du pouvoir diffèrent selon le type de régime si bien que :

Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais dans un État populaire, il faut un ressort de plus, qui est la vertu. Ce que je dis est confirmé par le corps entier de l'histoire, et est très conforme à la nature des choses. Car il est clair que dans une monarchie où celui qui fait exécuter les lois se juge au-dessus des lois, on a besoin de moins de vertu que dans un gouvernement populaire, où celui qui fait exécuter les lois sent qu'il y est soumis lui-même, et qu'il en portera le poids. (p.116).

Dans les développements actuels sur les niveaux perçus de corruption, les auteurs parviennent à une conclusion qui s'approche de cette remarque de Montesquieu. En effet, plusieurs recherches ont mis en évidence les faibles niveaux perçus de corruption des régimes autoritaires. D'autres ont mis en exergue les sérieux problèmes de corruption rencontrés dans certaines démocraties, particulièrement, mais non uniquement, lors de la transition démocratique du pays. Le contexte politique semble donc bien être une dimension particulièrement importante dans l'émergence et le développement des pratiques de corruption. De nombreuses études se sont ainsi attachées à comprendre la relation pouvant exister entre la corruption et les institutions politiques.

A la lecture de plusieurs recherches, il appert que la qualité des institutions influe grandement sur les niveaux perçus de corruption. Ainsi, le respect de certains droits fondamentaux, tels que les droits politiques ou les libertés civiles, tend à réduire les pratiques de corruption (Sung, 2004). Les pays dans lesquels le processus démocratique n'est pas respecté se heurtent à de graves difficultés s'agissant de la corruption. Les pays qui connaissent une telle situation sont ceux qui effectuent leur transition vers un système démocratique. Bien qu'ils se soient dotés d'institutions démocratiques, celles-ci ne fonctionnent pas encore de manière satisfaisante. Parce que nouvelles, elles n'ont pas l'assise suffisante pour mettre un frein aux pratiques illégales issues de la libéralisation de l'économie (Rose-Ackerman, 1978 ; Della Porta et Vanucci, 1999). En d'autres termes, elles n'ont pas la capacité de réguler les comportements déviants des élites. Moran (2001) insiste sur l'importance du rôle que doivent tenir les instances de régulation (sociale et économique) dans le contrôle de la corruption. Werlin (2003) parvient au même constat après avoir comparé la situation du Japon et celle du Nigeria. Selon l'auteur, l'ampleur de la corruption au Nigeria est symptomatique d'un gouvernement qui n'est pas capable de contrôler ou diminuer les pratiques de corruption.

Sung (2004) suggère que, dans le contexte de démocratisation d'un pays, les opportunités de corruption sont accrues du fait de la reconfiguration des élites. La désignation politique se fait désormais par la voix des urnes, si bien que l'on observe une inflation galopante des fonds investis dans les campagnes électorales, source importante de corruption. Les conclusions de Montinola et Jackman (2002) peuvent être reliées à cette remarque de Sung. En s'intéressant à la relation entre la corruption et le niveau de compétition politique, ces auteurs avaient remarqué que c'est aux premières heures de la démocratisation qu'apparaissent les plus gros problèmes de corruption,

lorsque le jeu politique se met en place. C'est pourquoi là où il n'y a pas lieu d'avoir des élections – les régimes autoritaires – il y a moins d'occasions de corruption. Les auteurs exposent que, toutefois, passé un certain seuil, les pratiques démocratiques tendent à inhiber la corruption, ce qui explique que les niveaux perçus de corruption des démocraties avancées sont tout de même plus faibles que ceux des régimes autoritaires. Moran (2001), affirme que la démocratisation a conduit, dans de nombreux pays, à l'apparition de « machines politiques », fruits de l'alliance entre le pouvoir politique et les entreprises acquises à leur cause.

Selon Sung (2004), la démocratisation entraîne également une accessibilité non contrôlée aux richesses nationales et aux positions influentes. Dans son étude, Moran (2001) observe que la transition vers un régime démocratique peut donner lieu à un pillage des ressources du pays par les élites.

La corruption étant un moyen d'enrichissement, l'on peut comprendre que les élites d'un régime autoritaire aient moins besoin d'y recourir puisqu'elles disposent d'autres méthodes, bien plus sûres que la corruption, afin d'accumuler les richesses (et notamment un pouvoir de contrainte plus étendu). Ces possibilités n'étant plus ouvertes dans le cadre d'un régime démocratique, les élites, qui conservent leurs aspirations et attentes, détournent leur influence et les prérogatives qui leur restent de leur but légitime.

Afin de limiter les excès, il faut, selon Montesquieu, éviter la confusion des pouvoirs : la société doit être organisée en fonction des trois grands pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Le découpage doit être effectif afin qu'il puisse y avoir un effet de contrepoids, que l'un des pouvoirs ne prenne pas l'ascendant sur les

autres. A propos de la France, il n'est pas rare d'entendre des observateurs fustiger le rôle des juges d'instruction dont les pouvoirs sont, pour certains, excessifs (« La république des juges ») tandis que d'autres dénoncent le contrôle qu'exercerait le politique sur les magistrats du parquet (« Des juges sous influence »). Le principe de la séparation des pouvoirs trouve donc parfaitement application en matière de corruption. Ainsi, l'impunité dont bénéficieraient les élites de certaines démocraties serait favorisée par l'existence de passerelles entre les trois pouvoirs. A l'extrême, l'idée selon laquelle les élites d'un pays ne sont jamais véritablement renouvelées conduit à remettre en question la possibilité d'une séparation des pouvoirs. Plus exactement, le découpage entre les trois organes n'existerait que sur le papier : en réalité, les trois pouvoirs étant constitués par des membres d'une seule et unique grande élite, il ne peut y avoir de contrepoids et les trois institutions agissent de concert. Cette théorie du complot doit être relativisée même s'il faut bien admettre que, parfois, certains agissements laissent penser que de telles passerelles existent bel et bien. Il n'a jamais été question, d'ailleurs, d'une séparation radicale des pouvoirs. Non seulement parce que cela n'est pas réalisable mais plus encore car ce n'est pas souhaitable (pour garantir le bon fonctionnement des institutions, l'autonomie totale des pouvoirs n'est pas concevable). La justesse de ce découpage tripartite des institutions ne doit pas nous faire perdre de vue l'existence d'un quatrième pouvoir qui, peu à peu, a affirmé sa prééminence : le secteur privé. A proprement parler, l'économie n'a que des liens de subordination avec la vie publique mais, force est de constater que, désormais, il joue jeu égal avec les pouvoirs publics, lorsqu'il ne les dépasse pas. C'est d'ailleurs par son action que la corruption peut se réaliser, car il ne faudrait pas oublier que, le plus fréquemment, la corruption trouve sa source dans l'interpénétration des deux sphères (les cas de corruption n'impliquant que

des acteurs privés sont plus rares, ou, tout au moins, plus méconnus). La place grandissante des intérêts économiques dans la vie politique a, logiquement, multiplié les ponts entre public et privé. Alors bien sûr, l'État est en charge de la régulation de l'économie mais il ne peut contrôler ce qui lui est devenu supérieur. Les grandes entreprises font-elles la pluie et le beau temps dans les économies nationales ? En quelque sorte, oui. Les incitations financières, de certains gouvernements envers les entreprises, destinées à ce que ces dernières restent ou viennent s'installer dans leur pays sont une manifestation de l'importance, de l'enjeu qu'elles représentent pour l'économie nationale. La fuite des capitaux vers des paradis fiscaux ou des pays dans lesquels l'imposition est moindre oblige les gouvernements et les parlements à mettre en place des dispositifs qui heurtent parfois le sentiment d'équité. Ils n'ont pourtant pas le choix. Le politique est tributaire des ressources disponibles sur son sol et rares sont les États qui possèdent des moyens de production en propre, et même s'ils existent, les ressources qu'ils procurent ne sont pas suffisantes pour satisfaire aux dépenses publiques. Alors, oui, les puissances économiques constituent un quatrième pouvoir, et c'est dans les liens qui se tissent entre celui-ci et les trois précédents que naissent les opportunités de corruption.

Selon Rousseau (1762) :

Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques, et l'abus des lois par le gouvernement est un mal moindre que la corruption du législateur, suite infaillible des vues particulières. Alors l'État étant altéré dans sa substance, toute réforme devient impossible. (p.95).

Cette réflexion de Rousseau amène plusieurs remarques. En premier lieu, le pouvoir exécutif a pris une importance qu'il n'avait pas alors : désormais, l'exécutif

règne et peut aussi bien gouverner. Dans plusieurs démocraties occidentales, le pouvoir exécutif dispose de prérogatives plus étendues que ne l'avaient conçu les philosophes des lumières (et notamment la possibilité d'être à l'origine d'une loi). Cette puissance accrue du pouvoir exécutif trouve son fondement dans la crainte inspirée par l'échec de certains régimes parlementaires dépourvus d'un exécutif fort (III^{ème} république française) : l'instabilité ministérielle et l'immobilisme dû à la difficulté de prendre une décision. Dans ces circonstances, les conséquences de la corruption d'un gouvernement peuvent être tout aussi graves que celles de la corruption du législateur (dans le premier cas, les décisions ne sont plus prises dans l'intérêt général alors que dans le second, ce sont les lois). Ensuite, l'instauration de l'État providence s'est nécessairement accompagnée d'une plus grande préoccupation pour la vie économique du pays. Les ressources publiques provenant de l'activité économique des entreprises et citoyens, l'augmentation des dépenses publiques a conduit à accorder une plus grande place à ces acteurs économiques dans la gestion des affaires publiques. C'est donc normalement que l'influence des intérêts privés s'est accrue. Par ailleurs, l'implication de l'État dans l'économie s'est traduit par une réglementation de plus en plus fournie. Cette dernière avait pour vocation de protéger les intérêts tant publics qu'individuels contre les excès pressentis d'un libéralisme exacerbé. Or, c'est précisément de cette régulation que se nourrit la corruption. Plus il existe de procédures et de réglementations encadrant une activité, plus les pouvoirs des individus appelés à décider sont importants et plus ces individus doivent être nombreux. Les opportunités de corruption s'en trouvent multipliées. La corruption serait-elle alors un mal pour un bien, une conséquence désagréable mais nécessaire de la protection de la société ? Qui pourrait se satisfaire d'une telle explication ? Ce serait conférer à la corruption une utilité dont elle est

dépourvue. Car, en elle-même, la corruption est créatrice d'inégalité. Alors, et pour pousser la logique jusqu'à l'absurde, l'on peut présenter les choses de la manière suivante : la corruption devrait être tolérée parce qu'elle est une conséquence, indésirable, de la réglementation dont l'objectif est d'éviter les inégalités inhérentes au libéralisme mais elle produit, en fin de compte sa propre inégalité.

Encore une fois, les propositions formulées par les auteurs classiques trouvent écho dans la recherche actuelle sur la corruption. L'interpénétration des affaires publiques et privées a fait l'objet de nombreux travaux dont certains ont été cités plus haut.

L'analyse effectuée par Moran (2001) à propos des machines politiques illustre parfaitement les liens, qualifiés communément d'incestueux, entre la chose publique et le secteur économique. Il met en exergue l'apparition de « partis-États » qui puisent leurs ressources dans celles de la nation, souvent de manière outrancière. D'autres usent de leur influence afin de rallier à leur cause des entreprises, mannes permettant de financer les campagnes politiques. Bref, les partis politiques des nouvelles démocraties pratiqueraient, plus souvent qu'à leur tour, patronage, clientélisme et népotisme. Quelques grands scandales sont venus rappeler aux vieilles démocraties européennes et américaines que nul n'est à l'abri de ce type de pratiques dans le financement des partis politiques.

L'activité des lobbies même si elle est largement tolérée, et légale, dans de nombreuses démocraties ne constitue pas moins une autre illustration de l'action du milieu des affaires dans les décisions politiques. Nous ouvrons ici une parenthèse en soumettant la réflexion de Lascoumes (1999) sur le lobbying. Le cas des lobbies n'est pas sans poser de difficultés. Dans certains pays, notamment la France, la législation sur

le trafic d'influence rend impossible la constitution de lobbies. En revanche, aux Etats-Unis ou en Allemagne, ceux-ci ont « pignon sur rue » et sont enregistrés par les autorités. A l'instar de Lascoumes, l'on peut s'interroger sur le sort qui doit être réservé à des entités dont l'objectif principal rejoint quasiment en tous points la définition d'une infraction. Quoiqu'il en soit, le débat est révélateur du paradoxe que soulève une telle intrusion de la sphère économique dans les affaires publiques. L'on ne peut s'empêcher de relever une certaine hypocrisie de part et d'autre. D'un côté, l'on s'accommode comme l'on peut de cette situation qui heurte certains principes démocratiques en la justifiant par les nécessités de l'économie et en lui donnant un cadre légal. De l'autre, derrière l'interdiction de façade, se cache des agissements en tous points semblables à ceux des lobbies mais sur lesquels ne s'exerce aucun contrôle, faute d'une réglementation cohérente. Le but du lobbying étant d'influer sur les décisions des politiques afin que celles-ci n'interfèrent pas avec le bon déroulement de l'activité économique des entreprises représentées par les lobbies, il est clair que la frontière avec la corruption peut être rapidement atteinte. En effet, l'on peut s'interroger sur la nature des moyens que ceux-ci peuvent mettre en œuvre pour faire valoir leurs attentes. Cela peut aller des recours les plus légaux (rassemblements, négociations dans le cadre d'une consultation), à d'autres qui ne le sont pas (soit du trafic d'influence soit de la corruption).

Les marchés publics constituent une autre manifestation de l'interdépendance du politique et de l'économique. Ici, l'État ou des entités administratives s'adressent au secteur privé afin que celui-ci prenne en charge les travaux publics. Évidemment, la passation de ces marchés est très encadrée, justement afin de prévenir les éventuels excès. Malgré ces précautions, il n'est pas rare que la réalisation de travaux publics

donne lieu à des agissements illégaux. Des entrepreneurs sont favorisés lors de la sélection des candidatures, certaines dépenses tenant à la sécurité des infrastructures négligées (des malfaçons apparaissent, soit parce que l'entrepreneur retenu n'a pas les qualifications nécessaires pour réaliser correctement l'ouvrage, soit parce que le prix de ces négligences est tout simplement celui du pot de vin). Les marchés publics ont toujours un coût important, si bien qu'il est difficile, parfois, de pouvoir retracer les transactions illégitimes. Dans certaines situations, plus rares, c'est l'ensemble de l'ouvrage qui constitue une opération de corruption (Tanzi, 1998).

Enfin, il n'est pas d'illustration plus manifeste de l'interpénétration des affaires publiques et privées que l'existence d'entreprises nationales. Dans ce cas, l'État est propriétaire de la totalité ou d'une majorité des parts sociales d'une entreprise. Malgré l'ouverture du capital de la plupart des entreprises nationalisées, l'État demeure l'actionnaire principal et, à ce titre, participe directement aux prises de décisions. De nombreuses entreprises nationalisées ont été mêlées à des scandales de corruption, notamment dans le cadre de leur activité à l'étranger (armement, agriculture). Mauro (1996) explique que la protection des entreprises nationales peut se traduire par des pratiques de corruption.

Une autre piste de réflexion qui découle des propositions présentées par les auteurs classiques réside dans la mise en œuvre des politiques. C'est le rôle de l'administration publique, de la bureaucratie. Or, selon de nombreuses recherches, le fonctionnement de la bureaucratie est à l'origine d'un grand nombre d'opportunités de corruption. L'une des conceptualisations les plus avancées portant sur la bureaucratie a été proposée par Rose-Ackerman (1978). Elle distingue quatre différentes formes

d'administration. Dans le premier modèle (fragmenté), toute démarche d'un particulier donne lieu à une autorisation administrative, chaque partie de la procédure étant indépendante l'une de l'autre. Par ailleurs, tous les fonctionnaires disposent de pouvoirs discrétionnaires dans le cadre de leurs compétences. A l'autre extrême (le modèle hiérarchique), les décisions des petits fonctionnaires peuvent être révisées par leurs supérieurs (toutefois, par manque de temps et d'informations, les hauts fonctionnaires ne sont pas toujours en mesure de revenir sur l'action de leurs subordonnés). Les deux autres formes de bureaucratie constituent des formes médiane (modèle séquentiel) ou hybride (désorganisé). A la lecture de cette analyse, l'on conçoit que le premier modèle favorise les opportunités de corruption. Néanmoins, le modèle hiérarchique n'est pas exempt de comportements illégitimes. Dans cette configuration, l'attitude des supérieurs hiérarchiques influence grandement le niveau de corruption (le leur, évidemment, mais également celui de leurs subordonnés). La possibilité de faire appel, ouverte à un usager dans son droit, tend à réduire voire à éliminer le versement de pots de vin si le supérieur hiérarchique est honnête. En revanche, si ce dernier est notoirement malhonnête, le demandeur pourrait être obligé de payer de gros pots de vin aux petits fonctionnaires (afin d'éviter d'en payer de plus gros aux supérieurs). Lorsque l'usager n'est pas dans son droit, le risque de corruption est augmenté car, même si le supérieur est honnête et ne détecte pas la corruption, il peut tout de même avoir des doutes sur la légalité de la décision. Le risque d'être découvert entraîne le fonctionnaire à demander un plus gros pot de vin. L'attention à porter au fonctionnement de la bureaucratie a été rappelée par plusieurs auteurs (Mauro, 1995 ; Tanzi, 1998). Moins une administration sera efficace (lourdes procédures, délais importants), plus les pratiques de corruption seront nombreuses.

De l'impact de la corruption sur la société.

Déjà, dans ses écrits, Machiavel (1513) évoquait ces périls, venus de l'intérieur, qui pouvaient mener un État à sa perte :

Ces menaces dans une république viennent plus souvent du dedans que du dehors. On laisse quelquefois prendre à un citoyen plus d'autorité qu'il n'est convenable, ou bien on laisse altérer une loi qui était le nerf pour ainsi dire, et l'âme de la liberté ; on laisse le mal gagner jusqu'au point où il est plus dangereux de vouloir l'arrêter que de lui laisser libre cours. (p.184).

L'idée selon laquelle les maux les plus violents que peuvent connaître un régime ont le plus souvent une source interne était déjà une révolution si l'on considère le contexte guerrier de l'époque. Force est de constater qu'à l'heure même de la mondialisation, cette proposition demeure exacte : des régimes sont tombés, non sous la menace des armes et le feu des canons, mais parce que, peu à peu, les institutions se sont altérées jusqu'à ne plus pouvoir fonctionner. Cette réflexion de Machiavel, ne visait pas expressément la corruption mais peut toutefois lui être appliquée.

Le poids économique et politique de la corruption se ressent différemment selon les pays, c'est incontestable. Les pays qui connaissent déjà des difficultés économiques ou politiques importantes voient leur développement sérieusement hypothéqué par les actes de corruption. D'autres, qui peuvent s'asseoir sur des institutions séculaires, ont la capacité de survivre à l'usure que provoquent les pratiques de corruption. Est-ce à dire que, pour ces derniers, la corruption est un problème qui doit être ignoré ? Évidemment non. Bien que moindre, les coûts économiques que l'on doit associer aux actes de corruption sont indubitablement énormes. Les estimations du coût de la criminalité sont toujours, et avec raison, sujettes à caution. Il est toutefois possible

d'avancer raisonnablement que le poids économique est très élevé (ce qui transparaît, notamment à l'occasion des procès, en fournit déjà une idée). Les travaux portant sur la relation entre la corruption et le niveau de croissance et de développement économique doivent ici être mentionnés. Plusieurs auteurs soulignent, en effet, que les pratiques de corruption constituent un frein au développement économique (Mauro, 1995 et 1996 ; Tanzi, 1998). Elles viennent notamment réduire les investissements puisque le versement d'un pot de vin diminue considérablement l'intérêt que représente l'investissement pour une entreprise (Mauro, 1995 ; Wei, 1997). Tanzi note que les pratiques illégales font augmenter les investissements publics sans, pour autant, que ceux-ci soient rentables ou alloués dans les secteurs économiques appropriés. La corruption isole, donc, économiquement le pays en empêchant l'investissement étranger et, dans un même temps, fait fuir les capitaux des sociétés nationales.

Ainsi, même si certaines économies sont plus à même que d'autres de tolérer ce coût, la corruption est toujours préjudiciable. D'ailleurs, le préjudice économique ne doit pas être uniquement pensé en terme financier : la corruption est avant tout une rupture dans l'égalité. La concurrence, autre que celle qui peut exister dans le versement de pots de vin, est clairement mise à mal par la corruption. A cette inégalité s'ajoute celle qui concerne l'accès à des droits garantis qui n'ont pas une vocation – directement – économique. Il s'agit ici des droits dévolus à tous les citoyens d'un pays (se faire délivrer des papiers officiels d'identité, un permis de conduire). La corruption, dans ce cas, conditionne la jouissance d'un droit auquel l'on peut légitimement prétendre (le pot de vin servira à accélérer les procédures ou directement à jouir du droit).

Les effets de la corruption sur la vie politique et publique ne doivent pas être négligés. Les implications sont de plusieurs sortes. La corruption si elle devient

institutionnelle – systémique – peut, à terme, conduire un pays à connaître des crises politiques majeures. En effet, une société dans laquelle les comportements déviants des élites ne sont plus régulés s'expose à une dégénérescence quasi-certaine des institutions. La gestion et la gouvernance ne poursuivent plus la réalisation de l'intérêt général, ne constituant que des instruments de la satisfaction d'intérêts individuels. Dans ces circonstances, des décisions sont prises qui affectent bien plus que les seules parties aux contrats et en fin de compte, appauvrissent le pays ou mettent en péril son avenir et celui de ses citoyens (l'on a vu des contrats, obtenus contre le versement d'un pot de vin, portant sur la réalisation de travaux pour lesquels l'entreprise corruptrice ne pouvait garantir les normes de sécurité nécessaires). Ainsi, Mauro (1996) et Tanzi (1998) expliquent que la qualité des infrastructures publiques est très gravement affectée par les pratiques de corruption car ceux qui peuvent payer les plus gros pots de vin ne sont pas nécessairement habilités pour mener de tels travaux. La mauvaise gestion des affaires publiques, la mauvaise gouvernance, se traduit, invariablement, par une perte pour la société qu'il est difficile à déterminer justement : évaluer l'impact financier n'est pas chose facile, mesurer des pertes immatérielles est encore plus ardu. Lorsque les décisions du politique reposent sur des objectifs individuels, elles sont rarement judicieuses en ce qui concerne le développement du pays : ainsi, le coût de la corruption se répercute-t-il sur la population. Tanzi (1998) fournit un certain nombre d'illustrations d'effets pervers de la corruption qui touchent directement la population : diminution du revenu des ménages, augmentation des dépenses de l'État – de l'imposition – sans que les ressources disponibles ne soient affectées dans les secteurs qui en ont besoin tels que l'éducation ou la santé. La corruption pèse donc sur le développement économique et politique du pays mais également sur la qualité de vie de la population.

Les incidences de la corruption sur la vie politique des démocraties avancées sont moins dramatiques que dans les pays en voie de développement. L'atteinte qui est portée aux principes démocratiques se traduit dans la pratique politique des pays développés par une défiance des citoyens envers leurs élites, un désengagement dans la vie publique et des mouvements importants de l'opinion (le taux de participation aux élections s'effondre, une partie de l'électorat se tourne épisodiquement ou de plus en plus régulièrement vers des partis populistes, l'alternance politique devient la règle lorsque le scrutin est uninominal tandis que la représentation proportionnelle conduit, dans certaines démocraties occidentales, à un émiettement de l'électorat et des voix).

La corruption est alors la cause de deux types de préjudices : d'une part elle affecte la société dans son ensemble (elle conduit à un appauvrissement de l'économie du pays, elle peut entraîner une instabilité des institutions, elle attaque les libertés fondamentales), d'une autre, elle atteint chaque individu (elle emporte un appauvrissement relatif, elle diminue les libertés et droits individuels). Encore une fois, l'intensité des préjudices est variable selon les situations : il est évident que les pays qui présentent déjà des difficultés seront plus sensibles aux effets de la corruption.

Nous avons pris le parti de présenter les réflexions de trois auteurs classiques et de voir jusqu'où pouvaient nous mener leurs propositions. Nous espérons que l'on nous accordera qu'en déroulant ainsi ce fil d'Ariane, nous avons abordé les fondamentaux de la problématique de la corruption. Certes, nous avons parfois actualisé les propos de ces auteurs, en les adaptant aux formes actuelles du pouvoir mais sans jamais en trahir l'esprit. A bien tout considérer, les recherches qui ont été menées depuis viennent

corroborer, appuyer et préciser mais jamais contredire totalement ces propositions. Nous ne voulons pas dire par là que les travaux qui ont suivi n'ont aucun mérite, bien au contraire, mais simplement que tout était là, ne serait-ce qu'à l'état de germe. Il nous semblait donc juste, dans le cadre d'une revue de la littérature, de faire une place de choix à ceux qui ont permis l'édification de l'édifice. Il existe pourtant un autre point que ces auteurs ne pouvaient aborder, ni même, peut-être concevoir : la mesure de la corruption. Nous discuterons, dans la section suivante, des différents modes de connaissance de la corruption. Nous nous arrêterons plus particulièrement sur les instruments qui mesurent la corruption de manière indirecte, par les perceptions que s'en font certains acteurs sociaux. C'est en effet sur l'un d'eux, l'Indice de Perceptions de la Corruption réalisé par Transparency International, que nous portons notre attention dans le cadre de l'article qui suit. A l'occasion de cette section consacrée à la mesure de la corruption, nous avons souhaité présenter au lecteur les points qui seront abordés dans cet article ainsi que les variables qui seront utilisées pour soutenir nos développements.

De la mesure de la corruption : présentation de la méthodologie utilisée dans l'article.

Face aux lacunes des instruments de mesure les plus communément employés, il a été nécessaire de développer des alternatives reposant sur autre chose que la quantification des événements enregistrés par les institutions officielles, les expériences de victimisation ou le traitement médiatique. A défaut d'atteindre la réalité d'un phénomène, il est possible de rechercher la perception que s'en font les acteurs sociaux. C'est à partir de ce postulat qu'ont été élaborées les enquêtes de perceptions de la corruption. L'Indice de Perceptions de la Corruption, publié annuellement par Transparency International, est, certainement, l'initiative la plus significative.

Les limites des statistiques officielles de la corruption ont été, dans le cadre d'une approche comparative, très rapidement atteintes. La corruption fait partie de ces phénomènes relativement imperméables à la mesure. Le plus souvent consensuelle, elle est considérée comme une délinquance sans victimes et, donc, faiblement rapportée aux services de police. Outre qu'elles sont soumises aux qualifications juridiques nationales, ces statistiques conduisent l'observateur non averti à de fausses interprétations. Un minimum de validité suppose que les registres soient tenus avec rigueur, or, ce n'est clairement pas le cas dans tous les États, si bien qu'apparaissent comme plus corrompus ceux qui reportent sérieusement les délits.

Pareillement, les enquêtes de victimisation qui permettent souvent de compléter les connaissances acquises par les statistiques officielles ne constituent pas, dans le cas précis de la corruption, un instrument suffisamment valable. En premier lieu, elles

supposent que la victime ait conscience de sa victimisation (la victime devant avoir connaissance de l'infraction commise à son égard mais également la capacité de retranscrire l'acte en tant qu'infraction afin de la rapporter aux autorités). Par ailleurs, les enquêtes de victimisation sont difficilement réalisables à l'échelle internationale, ce qui est au centre de l'approche comparative.

Les médias constituent une autre source de connaissance à la disposition des chercheurs. Toutefois, la foi limitée que l'on peut accorder aux informations accessibles par ce biais ne permet pas de faire des médias la source unique d'une étude. Les critiques communément adressées aux investigations des journalistes visent principalement leur propension à traiter préférentiellement les cas les plus spectaculaires au détriment des « petites affaires de corruption », l'emphase mise sur le sensationnel les conduisant, de plus, à négliger la rigueur nécessaire au traitement des affaires. Enfin, il leur est souvent reproché de reproduire, sans les critiquer, les informations provenant des institutions. Malgré cela, les enseignements que l'on peut retirer des articles de presse, notamment, ne doivent pas être négligés. Tout d'abord, les médias détiennent souvent des informations de première main, maints scandales ont vu le jour sous la plume d'un journaliste. Par ailleurs, la couverture médiatique d'une affaire est, en elle-même, significative de la lecture que la société fait de certaines pratiques de corruption. En effet, le traitement réservé, par la presse nationale et locale, aux faits de corruption nous informe sur la gestion des illégalismes des élites. Cela dit, les médias ne peuvent constituer la source d'information d'une étude qui se place dans une approche comparative. En effet, dans certains pays, les libertés de la presse ne sont pas respectées et les médias constituent, parfois, des instruments du pouvoir.

Pour répondre aux insuffisances de ces sources de connaissances, des organismes privés – rejoints ensuite par des institutions internationales – ont développé des sondages portant sur les perceptions du phénomène de la corruption. C'est à partir de ces sources que Transparency International a élaboré l'Indice de Perceptions de la Corruption.

1) L'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International.

Transparency International est une organisation non gouvernementale fondée en 1993 par un ancien membre de la Banque Mondiale, Peter Eigen. L'Indice de Perceptions de la Corruption, publié annuellement, agrège, dans la version de 2003, un minimum de trois enquêtes afin d'établir le niveau perçu de corruption de quelques 133 pays. Comme mentionné dans la méthodologie de Transparency International, seules sont prises en compte les études fournissant un classement des pays, ce, afin de pouvoir procéder à une comparaison du niveau de corruption. Hommes d'affaires, universitaires et analystes de risques sont interrogés sur les pratiques de corruption qui ont cours dans le pays envisagé. Finalement, les résultats de toutes les études disponibles sont confrontés et retravaillés afin d'obtenir un indice de perceptions de la corruption sur une échelle de 0 (haut niveau de corruption) à 10 (haut niveau de probité). Sur les 133 pays présentés, le score le plus élevé est de 9.7 (Finlande) et le plus faible de 1.3 (Bangladesh), la moyenne est de 4.2 (Écart type = 2.28). Chaque pays se voyant assigner un score et le rang qui y est associé, un simple coup d'œil suffit alors pour connaître la situation des pays les uns par rapport aux autres. Ainsi qu'il est possible de le lire sur la

page d'accueil du site Internet de Transparency International¹ : *Neuf pays en développement sur dix atteignent un score inférieur à 5 sur 10 (« 10 » représentant l'absence de corruption) dans l'IPC 2003 de TI. Cinq pays en développement sur dix obtiennent moins de 3 sur 10, ce qui traduit un haut niveau de corruption.* Au regard du classement établi par Transparency International, un constat semble pouvoir être effectué : les pays pauvres et/ou en voie de développement connaissent bien plus de problèmes de corruption que les pays occidentaux. Parfois, les uns et les autres se tutoient. C'est notamment le cas de la France (23^{ème}), de l'Espagne (23^{ème}), du Portugal (25^{ème}) et de l'Italie (35^{ème}) qui, en queue du peloton des pays industrialisés, obtiennent des scores moyens voire faibles (respectivement 6.9 ; 6.6 et 5.3), proches de pays peu démocratiques tel qu'Oman (26^{ème} avec un score de 6.3) et des jeunes démocraties comme la Slovénie (29^{ème} avec un score de 5.9).

Afin d'obtenir les scores pour chaque pays, Transparency International se fonde sur les rangs – et non les scores – fixés par les enquêtes disponibles. Le concepteur de l'Indice de Perceptions de la Corruption, Lambsdorff (2003), estime que cette méthode, même si elle fait perdre certaines informations, présente deux avantages : d'abord elle limite l'impact du nombre d'enquêtes différent pour les pays et ensuite, les valeurs standardisées obtenues sont toutes comprises dans l'échelle de 0 à 10. Pour attribuer les scores obtenus à l'IPC 2003, Transparency procède à une standardisation des résultats pour chaque source. La méthode appliquée est la suivante :

Après avoir déterminé le groupe de pays commun à la nouvelle source et à l'IPC de l'année précédente, TI assigne au pays qui arrive en tête du classement de la nouvelle source la plus haute valeur obtenue à l'indice précédent. Afin de clarifier l'opération,

¹ <http://www.transparency.org>

nous soumettons l'exemple présenté dans la méthodologie de l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 :

Imagine that a new source ranks only four countries: UK is best, followed by Singapore, Venezuela and Argentina respectively. In the 2002 CPI these countries obtained the scores 8.7, 9.3, 2.5 and 2.8. Matching percentiles would now assign UK the best score of 9.3, Singapore 8.7, Venezuela 2.8 and Argentina 2.5 (p.7).

Afin que les écarts-types des scores standardisés obtenus restent dans la marge 0 – 10, Transparency International se livre à une seconde standardisation : une « Beta-transformation ». Cette transformation permet de respecter les écarts-types tout en conservant les valeurs dans l'intervalle de l'échelle. La méthode employée par TI pour assigner les scores, en se référant à l'indice précédent, explique les fortes corrélations existant entre les indices d'une année sur l'autre (les relations sont toujours supérieures à .95).

Dans le cadre de notre article, nous nous attachons à discuter des limites présentées par l'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International. Nous observerons ainsi que certaines imprécisions dans la définition de la corruption, employée par les enquêtes sur lesquelles se base TI, constituent un obstacle à la bonne appréhension des pratiques de corruption. En effet, le niveau de corruption est naturellement amené à varier en fonction des actes auxquels on appose la qualification de corruption et ce, d'autant plus qu'il s'agit de perceptions d'individus. En effet, l'imprécision accroît considérablement l'interprétation des répondants, si bien que le niveau perçu de corruption est également appelé à fluctuer. A tout bien considérer ces limites, l'on ne peut que les mettre en relation avec celles qui sont le fait de choix

méthodologiques de Transparency International. Ainsi, le nombre inégal d'enquêtes disponibles pour les pays inclus dans l'IPC comme les importantes variations des perceptions d'une enquête à l'autre pour un même État contribuent à maintenir la corruption dans un flou fortement préjudiciable à notre compréhension du phénomène. Afin d'illustrer ces développements, nous soumettons au lecteur, dans la dernière partie de notre article, une étude portant sur certains aspects qui semblent expliquer le niveau perçu de corruption : l'avancement dans le processus de démocratisation et la stabilité des institutions politiques. Nous présentons, ici, les variables qui seront utilisées à cette occasion.

2) Description des variables utilisées dans l'étude.

Dans le cadre de l'article qui suit, nous serons amenés à discuter des relations que les perceptions de la corruption entretiennent avec plusieurs variables mesurant le niveau de démocratisation des pays ainsi que le degré de stabilité des institutions politiques. Le Tableau I (en annexe) reproduit les statistiques descriptives pour toutes ces variables.

- **Les variables portant sur la démocratisation :**

Après avoir consulté la littérature portant sur le processus de démocratisation, nous avons retenu certaines des dimensions qui nous apparaissaient essentielles au bon fonctionnement de la démocratie. Nous avons donc recherché des variables mesurant le respect des droits politiques, des libertés civiles, des libertés de la Presse. Nous avons

également souhaité introduire dans notre réflexion des variables portant sur l'efficacité gouvernementale et sur le fonctionnement des institutions juridiques. Toutes ces variables sont présentées sous la forme d'échelles.

Les échelles mesurant le respect des droits politiques, des libertés civiles et des libertés de la Presse sont réalisées par Freedom House (2003), une organisation américaine à but non-lucratif qui publie chaque année un rapport sur l'état des libertés dans le monde². Elle élabore ses échelles à partir des perceptions d'experts. Chaque pays se voit assigner un score qui correspond au respect ou non de ces principes. Pour les deux premières, les scores sont échelonnés de 1 à 7 (un score de 1 indique que le pays respecte parfaitement les droits et libertés tandis qu'un score de 7 est symptomatique de graves problèmes vis-à-vis de ces deux attributs de la démocratie). Parmi les 133 pays qui composent notre échantillon, la moyenne des pays est de 3,2 pour l'échelle des Droits Politiques (Écart-type = 2) et de 3,3 pour celle des Libertés civiles (Écart-type = 1,7). Précisons, dès à présent, que les scores obtenus par un même pays à ces deux échelles sont très proches les uns des autres. Cuba, la Libye ou encore l'Irak connaissent une situation problématique concernant ces deux attributs de la démocratie (ils obtiennent des scores de 7 aux deux échelles). A l'inverse, dans les démocraties occidentales, notamment, les droits politiques et les libertés civiles sont parfaitement respectés. L'échelle de Liberté de la Presse s'étend de 0 à 100. Plus un pays obtient un score proche de 100, plus la presse est contrôlée par le régime politique, les médias n'ont pas la possibilité de s'exprimer librement. La moyenne est ici de 45,6 (Écart-type = 24,7). L'Islande est le pays le plus respectueux des libertés de la presse (score de 8). A

² Freedom House : www.freedomhouse.org

l'autre extrême, l'Irak obtient un score de 95. Pour les fins de cette étude, nous avons inversé les échelles afin de faciliter l'interprétation des résultats en les multipliant par -1.

Les variables portant sur l'efficacité gouvernementale et l'efficacité du système judiciaire sont issues d'une étude sur la gouvernance réalisée en 2003 par Kaufmann et al. (Aggregate governance indicators 1996-2002) et conduite sous l'égide de la Banque Mondiale. A la manière de L'Indice de Perceptions de la Corruption, il s'agit d'index composites élaborés à partir des réponses fournies tant par des experts que par le public. D'ailleurs, la plupart des sources utilisées dans l'étude de Kaufmann et al. le sont également dans l'IPC de Transparency.

Nous souhaitons, ici, ouvrir une parenthèse. Parmi les indices produits par Kaufmann et al., l'on en trouve un qui vise le contrôle de la corruption. Les scores obtenus sont très proches de ceux de l'IPC. Pour nous en assurer, nous avons effectué un test de corrélation (R de Pearson = .97, $p < .001$). Étant donné que les deux indices se fondent, en partie, sur les mêmes sources, ce résultat n'est guère surprenant. Néanmoins, il existe quelques différences méthodologiques entre les deux index. A la différence de TI, l'indicateur de Contrôle de la Corruption de Kaufmann et al. inclut les pays sans exigence particulière concernant le nombre d'enquêtes disponibles. En revanche, il assigne un poids à chaque enquête en fonction de leur degré de précision : celles qui présentent une inter-corrélation plus faible ou une variance plus importante reçoivent un poids moindre. L'objet d'étude de cet article étant l'Indice de Perceptions de la Corruption, nous n'utiliserons pas l'indice sur le Contrôle de la Corruption de Kaufmann et al..

Concernant les échelles portant sur l'efficacité gouvernementale et l'application des règles de droit, chaque pays s'est vu assigner un score entre $-2,5$ et $+2,5$. Un score proche de 2.5 indique une meilleure situation du pays vis à vis du respect de la loi et de l'efficacité gouvernementale. S'agissant de la variable mesurant l'efficacité gouvernementale, la moyenne de notre échantillon (132 pays) est de $.11$ (Écart-type = 1). Le gouvernement irakien est perçu comme étant le moins efficace (score = -1.64) tandis que celui de la Suisse est considéré comme le plus efficace (score = 2.26). Concernant le respect de la loi, la moyenne est également faible (moyenne = $.07$ et Écart-type = 1). La situation en Haïti est perçue comme très problématique (score = -1.76). Encore une fois, la Suisse obtient le meilleur score (score = 2.03).

- **La stabilité politique :**

Notre mesure de stabilité est une autre variable disponible dans l'étude sur la gouvernance de Kaufmann et al.. L'échelle est identique à celle de l'efficacité gouvernementale et du respect de la loi, un score proche de -2.5 indique que le pays connaît des problèmes de stabilité. La moyenne de notre échantillon est de $.02$ (Écart-type = $.96$). Les institutions ivoiriennes sont les plus instables (score de -2.04) tandis qu'avec un score de 1.63 celles de Finlande sont considérées comme les plus stables.

Nous observerons, dans notre article, que l'utilisation des perceptions comme mesure de la corruption conduit à des résultats qui ne sont pas sans poser problème lorsqu'il s'agit de mettre en relation le niveau perçu de corruption et des variables visant à expliquer l'émergence et le développement des pratiques illégitimes. En effet, au

regard des tests statistiques effectués, l'on ne peut qu'admettre que ces relations doivent être interprétées avec précaution. En définitive, il semble que l'Indice de Perceptions de la Corruption contient un grand nombre d'imprécisions qui ne permettent pas de faire ressortir les actes de corruption de l'obscurité dans laquelle ils se complaisent. Plus encore, nous sommes d'avis que, par ces choix conceptuels et méthodologiques, Transparency International accentue la visibilité de certains types et formes de corruption et ainsi, surexpose la situation des pays pour lesquels elle ne dispose pas d'informations suffisantes ou suffisamment fiables.

ARTICLE :

De l'opacité à la transparence : Les limites de l'Indice de
Perceptions de la Corruption de Transparency International

La corruption échappe t-elle à toute mesure ? La question est légitime. C'est que, à tout bien considérer, l'art de la corruption, c'est l'artifice. C'est se jouer des apparences pour donner l'illusion, l'illusion de la transparence, du légitime. Mais tous les corrompus et corrupteurs ne sont pas maîtres dans l'illusionnisme. Parfois, l'un d'eux se retrouve sous le feu des projecteurs, qu'ils soient médiatiques, juridiques ou biens les deux. Certains quittent la scène, d'autres, non. Ces fugaces apparitions nous permettent-elles de mesurer la corruption ? On peut en douter. Ces réaffirmations, en grande pompe, de la chose publique ne sauraient nous faire oublier tout ce qui reste dans l'ombre, là où le subterfuge a trompé le public. Elles nous enseignent juste combien n'ont pas su jouer le jeu de la corruption. Comment, alors, savoir combien de joueurs sont à la table de la corruption ? A défaut de pouvoir compter, il est possible d'estimer. C'est là la seule possibilité que l'on ait de pouvoir mesurer la corruption. La mesure est, certes, relative mais, au moins, elle existe et ce serait faire preuve d'un degré d'exigence excessif que de la dénigrer. La plus élaborée des évaluations de la corruption est l'œuvre de Transparency International. En se fondant sur les perceptions d'experts, cette organisation publie, annuellement, un Indice des Perceptions de la Corruption. Le dernier en date présente le niveau perçu de corruption pour 133 pays. La corruption n'est donc pas inconnaissable. L'évaluation par les perceptions est le remède au maux que présente la délinquance des élites pour les chercheurs : l'opacité. Mais à trop vouloir mettre en lumière des comportements qui se complaisent dans l'obscurité, il se peut que l'on ne révèle que des clairs-obscur : ce que nous nommons la corruption transparente. La volonté, compréhensible, de Transparency International de saisir le plus possible d'actes de corruption l'a conduit vers des choix qui ne nous semblent pas toujours opportuns. Ainsi que nous l'exposerons, la définition de la corruption sur laquelle se

fonde la quasi-totalité des enquêtes qui servent à l'élaboration de l'Indice de Perceptions de la Corruption est source d'imprécisions (I). Tel un effet « boule de neige », les difficultés issues de la mesure des perceptions sont aggravées par le flou de la définition (II). Par ailleurs, l'inégale disponibilité des informations entraîne à son tour des imprécisions (III). Alors, dans le cadre d'une étude des pratiques de corruption, la validité de la démonstration devient parfaitement aléatoire. Afin d'illustrer les difficultés qui peuvent être rencontrées en utilisant l'Indice de Perceptions de la Corruption, nous soumettons, au terme de cet article, une analyse des relations entre la situation d'un pays au regard de son avancement dans le processus de démocratisation et la corruption perçue. Nous observerons, alors, que l'évaluation des experts à propos de la corruption n'est certainement pas sans refléter le jugement global qu'ils portent sur le pays considéré (IV).

I. Les problèmes de définition de la corruption.

Une des plus graves critiques adressées à l'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International porte sur l'objet même de la mesure : la corruption. En effet, dans cet indice, TI ne distingue aucunement les différents types et formes de corruption. Les multiples sources qui servent à l'élaboration de l'indice n'appréhendent pas les pratiques de corruption d'une manière exactement identique. L'IPC est donc un indice général de la corruption. Cette globalité devient problématique lorsque l'on s'attache à comprendre les mécanismes des pratiques de corruption et

notamment lorsque l'on s'interroge sur les causes et effets respectifs de certains types ou de certaines formes de corruption. Il apparaît, en effet, que tous les actes de corruption n'ont pas les mêmes causes et ne sont pas assortis des mêmes conséquences. Il ne faudrait pas oublier, par ailleurs, que le contenu d'une notion est plus ou moins étendu selon la définition choisie. Nous serons amenés, dans cette section, à évoquer les dissensions existant dans la littérature à propos de la définition de la corruption et d'en saisir les enjeux avant de porter notre attention sur celle qui trouve application dans l'Indice de Perceptions de la Corruption. Nous discuterons, ensuite, des difficultés entraînées par le choix de TI d'amalgamer les différents types et formes de corruption.

1) La corruption : une notion problématique.

En entame de cette discussion portant sur la définition de la corruption, nous souhaitons rappeler que si l'on évoque communément la problématique de la corruption, c'est pour des raisons de facilités. En fait, il serait plus juste d'évoquer la corruption au pluriel. Cette réflexion de Lascoumes (1999) met en lumière la tendance à la décomplexification qui a cours dans une partie de la recherche sur la corruption. Cette simplification a, en quelque sorte, été rendue nécessaire, non seulement par l'incapacité des auteurs à parvenir à un consensus sur la notion de corruption mais également par l'évolution de la recherche qui s'est peu à peu tournée vers l'approche comparative de la corruption.

La notion de corruption pose un grand nombre de difficultés s'agissant des comportements qu'elle recouvre. Dartigues et Lescure (2000) la présentent comme une

nébuleuse sémantique. Le degré de précision de la définition est très variable en fonction de la perspective choisie par l'auteur. Nous proposons, à la suite, un commencement de définition qui nous servira de cadre de discussion mais, avant cela, une remarque doit être effectuée. La corruption est, le plus généralement, le fait de l'interpénétration des secteurs privé et public. Il ne faut cependant pas oublier que certaines pratiques de corruption n'impliquent que des acteurs privés. Cet avertissement présenté, l'on peut alors dire qu'il y a corruption lorsqu'une personne publique, le corrompu, demande à recevoir ou accepte de recevoir un avantage quelconque, en échange de son action ou de son inaction au profit d'une personne privée, le corrupteur. Les différents éléments de la définition font l'objet de plus ou moins d'attention selon l'objectif visé. Autrement dit, la définition de la corruption est étroitement liée aux considérations pratiques.

Plus la définition est large, plus nombreux sont les comportements assimilés. Au contraire, une définition précise restreindra le champ d'application de la notion aux seuls actes qui respectent parfaitement les éléments constitutifs de la définition. Une approche internationale de la corruption peut difficilement se satisfaire d'une telle conception. Afin de dépasser les spécificités nationales, les agences internationales désignent la corruption comme tout abus de prérogatives publiques à des fins d'enrichissement personnel. Une telle définition englobe toutes les déviations de toutes les personnes titulaires d'un pouvoir public : les hommes politiques, les bureaucrates, les magistrats. Ce faisant, elle étend la qualification de corruption à des pratiques qui ne constituent pas partout des infractions (clientélisme, abus d'influence) et à des actes qui ne sont pas partout qualifiés de corruption.

Les imprécisions de cette conception de la corruption sont justifiées par l'aspect pratique de cette définition. Elle rend possible une analyse comparative des pratiques de

corruption. Dans le cadre de la réalisation d'un instrument de mesure ayant vocation à déterminer les niveaux de corruption à l'échelle internationale, l'on comprend que le souci de comparaison prime sur celui de la précision. En toute logique, les enquêtes utilisées par TI portent un regard assez semblable sur la corruption : elles ont une conception large de la notion de corruption. Ainsi, la plupart des enquêtes fournissent la définition suivante : *the misuse of public power for private benefit*.

2) Les difficultés issues de la définition retenue pour élaborer l'IPC.

Transparency International ne fixe pas, elle-même, une définition de la corruption. Plus exactement, TI fait sienne la conception des enquêtes qui servent à la réalisation de l'Indice de Perceptions de la Corruption. Ainsi que l'expose Lambsdorff (2003), la plupart de ces études appliquent une définition large de la corruption : l'utilisation de prérogatives publiques à des fins personnelles.

Ainsi que nous l'avons précédemment évoqué, concevoir la corruption sans égard pour les différents types et formes qu'elle peut revêtir produit une confusion des genres, source d'imprécision. La définition sur laquelle s'appuie la majorité des enquêtes n'échappe pas à ces difficultés. Les termes qui sont employés sont des plus vagues et, sont donc susceptibles de conduire à des interprétations différentes. Comment doit-on entendre l'utilisation détournée du pouvoir public ? S'agit-il aussi bien de l'action que de l'inaction du titulaire du pouvoir ? Pour constituer un acte de corruption, l'utilisation détournée doit-elle être réalisée dans l'exercice de la fonction publique ou doit-on l'entendre plus largement ? Quelle est la contrepartie de la corruption ? L'intérêt retiré par la personne publique peut-il être autre que pécuniaire ? Certaines enquêtes

s'efforcent de poser des questions précises ce qui limite d'autant les risques d'interprétation de la part des répondants. D'autres demeurent vagues. Au sujet de ces dernières, l'on peut s'interroger sur la signification d'une évaluation au cours de laquelle le répondant a été amené à déterminer « l'ampleur de la corruption », sans que plus d'indications ne lui aient été fournies. Dans quelle mesure des réponses apportées à des questionnements précis sont-elles comparables avec des évaluations portant sur l'ampleur de la corruption ? Cela ne semble pas poser de problèmes si l'on suit l'avis de Lambsdorff (2003). Selon ce dernier, les fortes corrélations qui existent entre les études montrent que toutes mesurent le même phénomène.

Pourtant, comme le souligne fort justement Johnston (2000), il n'est pas improbable que certains pays connaissent majoritairement des pratiques de corruption impliquant des hauts fonctionnaires tandis que d'autres ont principalement à faire face à une corruption de la classe politique locale ou encore que la plupart des actes soient commis à l'occasion des élections. Même si leur niveau était comparable, les pratiques de corruption qui ont cours dans les milieux politiques et au sein de la bureaucratie doivent pouvoir être distinguées dans l'analyse. Non seulement la qualité de la personne publique et l'objet de la transaction changent mais, ce qui est plus important, les causes et les effets de ces corruptions ne sont pas les mêmes.

Pareillement, l'indice produit une vision uniforme de la corruption, sans différencier, notamment, le népotisme des formes de corruption qui impliquent un transfert financier. Transparency International, par la voix de Lambsdorff (2003), se défend en expliquant que les sources utilisées traitent du phénomène de la corruption en général et que, par conséquent, Transparency International n'est pas en mesure de fournir des renseignements sur les différentes formes de corruption. Il soutient,

également, que l'IPC ne met pas l'emphase sur une forme de corruption plutôt qu'une autre. Pourtant, il est souvent reproché à l'indice de Transparency International de présenter essentiellement les perceptions sur les pratiques illégales qui impliquent le versement d'un pot de vin (en quelque sorte une forme traditionnelle de corruption). Selon plusieurs auteurs (Mauro, 1996; Andvig et al., 2000; Johnston, 2000), un tel biais conduit à sous estimer les formes de corruption qui ne respectent pas ce schéma traditionnel (telles que le népotisme, le patronage, les fraudes électorales). Ainsi que le notent Andvig et al. (2000), il y a une différence importante entre le versement librement consenti d'un pot de vin et un autre extorqué. La corruption n'est pas toujours une transaction économique impliquant un consentement mutuel né d'intérêts convergeant. Le corrupteur peut ne pas avoir d'autre choix que de se soumettre au pouvoir de la personne publique sans que l'on soit complètement dans le domaine de l'extorsion.

En définitive et au regard de ce qui vient d'être exposé, l'on peut affirmer que 1) le choix de la définition de la corruption modifie l'étendue de la notion et, ainsi, le nombre d'actes qui entrent dans le champ d'application de la définition ; 2) les organisations internationales, pour éviter les difficultés liées aux particularités locales, privilégient une conception large de la corruption ; 3) ce faisant, elles produisent une vision sans nuance de la corruption en ne distinguant pas les différents types et formes de corruption et ne permettent pas, ainsi, de réduire l'opacité qui entoure les actes de corruption ; 4) malgré cette conception large, certains types et formes de corruption, les plus facilement identifiables, sont sur-représentés dans les enquêtes mesurant la corruption ; 5) Transparency International réunit dans l'Indice de Perceptions de la Corruption des enquêtes qui envisagent largement la corruption et d'autres qui visent

spécifiquement des comportements ; 6) en faisant cela, TI produit un indice qui souffre d'un flou conceptuel important et dans lequel des types et formes de corruption sont sur-représentés ; 7) à l'aune du procédé d'évaluation utilisé par les enquêtes portant sur la corruption, la mesure des perceptions, les effets indésirables liés aux limites conceptuelles sont accrus.

II. Les difficultés liées à la mesure des perceptions d'experts.

L'indice élaboré par Transparency International mesure le niveau de corruption tel qu'il est perçu par de nombreux experts. L'expertise permettrait d'éviter les difficultés inhérentes aux perceptions des individus ordinaires. Il s'agit alors de savoir sur quels points et dans quelle mesure les conceptions des uns et des autres divergent. Lorsque les perceptions se rejoignent, nous serons amenés à observer que leurs modes de production sont identiques. Cela étant, il existe bien une spécificité des perceptions des experts en matière de corruption, qui va au-delà des seules connaissances acquises par l'expertise : une plus grande tolérance vis à vis des actes illégitimes des élites. Après avoir discuté de ces propositions, nous les appliquerons aux perceptions des experts qui servent à réaliser l'Indice de Perceptions de la Corruption.

1) Perceptions d'experts et Perceptions populaires, une nécessaire distinction.

Dans une étude réalisée sur la corruption des élites américaines, Johnston (1998) se livre à une analyse des perceptions que se font les citoyens et les sénateurs de la corruption des élites américaines. En comparant les résultats de sondages effectués auprès des citoyens américains et un réalisé auprès de membres du parlement, Johnston souhaitait confronter les perceptions de ces deux populations, observer s'il existe des similitudes ou si elles sont totalement dissemblables.

Au terme de son analyse, l'auteur est en mesure de confirmer sa proposition initiale :

[...] American officials and citizens still share a core understanding of the nature of right and wrong, and that the most pessimistic perceptions of politics are off the mark. But when we move beyond core notions of corruption to the less formal situations that arise in the course of everyday politics, perceptions diverge. Citizens tend to refract questions of right and wrong through personal experience, judging official conduct by the sorts of standards they apply to familiar situations and to people like themselves (p.5).

Les actes illégaux entraînent une réprobation globale et unanime. S'agissant de la corruption, plusieurs dimensions sont envisagées d'une manière identique. En premier lieu, les deux échantillons semblent s'accorder sur une définition – sommaire – de la corruption : *Corruption was also perceived in actions in which an official stepped outside of regular duties to provide a favor, or provided a favor to a non-constituent or to a single beneficiary instead of to a broad segment of the community (p.16)*. Ensuite, certaines caractéristiques des pratiques de corruption conduisent à une plus grande sévérité tant chez les citoyens que dans le corps sénatorial : lorsque l'avantage est perçu

par une seule personne privée (et non dans l'intérêt de l'entreprise), qu'il est important, que la contrepartie reçue par la personne publique est un bénéfice à court terme (qu'il s'agit d'un pot de vin plutôt que d'un support futur), lorsque l'acte se déroule dans le cadre d'une campagne.

Quels sont alors les points de divergences entre les perceptions des individus ordinaires et celles des membres de l'élite, des experts ? Ceux là mêmes qui ont fait dire à Heidenheimer (1970) que la réaction de la société s'articule autour des perceptions populaires et de celles des élites. Selon ce dernier, il faut distinguer la corruption noire qui suscite une réprobation unanime, la corruption blanche, largement tolérée et, enfin, la corruption grise qui provoque une réaction mesurée. C'est dans cette zone intermédiaire que se retrouvent les actes rejetés par les citoyens ordinaires et admis par les élites.

La question des motifs qui sous-tendent la réalisation d'un acte est donc d'une grande importance pour comprendre les perceptions que des individus se font de cet acte. L'on peut affirmer, au regard des propositions qui ont été présentées plus haut, que les individus tolèrent ce qui peut trouver justification à leurs yeux. Tant que les citoyens sont en mesure de comprendre les motivations qui ont conduit un membre des élites à adopter un comportement illégal, leur jugement est moins strict. En revanche, dès lors qu'ils ne perçoivent que l'enrichissement personnel, qui se réalise au détriment du public, et non les raisons, bonnes ou mauvaises, qui expliquent l'acte, leur réprobation est automatique. Les membres des élites, eux, sont plus à même d'appréhender la raison d'être de ce type de comportements. Alors, même s'ils le désapprouvent d'une manière générale, ils en comprennent les motivations, ce qui peut conduire à atténuer leur

réprobation. L'on retrouve une interprétation similaire dans les décisions de justice. Le droit français exclut, par principe, de prendre en considération les motifs qui ont conduit à la réalisation d'une infraction. Néanmoins, la Cour de Cassation, plus haute autorité judiciaire, a, par le passé, justifié des actes de corruption qui avaient été réalisés dans l'intérêt de l'entreprise (pour un parfait exposé des différents revirements jurisprudentiels, voir Lascoumes, 1999).

Peut-être, ainsi que l'expriment certains auteurs, les perceptions sont-elles en train de changer, que la tolérance recule et que, peu à peu, un plus grand nombre de comportements basculent dans la zone noire de la réaction sociale. Néanmoins, même si le changement est amorcé, l'on peut affirmer, à la suite de Lascoumes (1999), que la corruption demeure, pour l'essentiel, une délinquance blanche. Alors, les perceptions générales de la corruption, ne saisissant que la corruption noire, ne permettent de connaître que la corruption transparente.

2) Des modes de production des perceptions similaires.

Dans le cadre de la réalisation d'un Indice de Corruption des pays exportateurs pour l'année 2002, Transparency International a interrogé les répondants de l'enquête sur la ou les sources de leurs connaissances sur la corruption. Précisons que, compte tenu des fonctions exercées par les répondants, l'on peut affirmer qu'il s'agit d'experts. Il appert que pour près de 60 % des individus interrogés, l'information provient de l'entourage (collègues, amis, clients). Suivent les informations délivrées par les médias (55 %) et les expériences personnelles (52%). Au regard des réponses fournies par les répondants, Søreide (2003) suggère que les sources de connaissances sont, alors, les

mêmes pour les experts et pour les individus ordinaires. Il s'ensuit que les perceptions individuelles de la corruption correspondent, en définitive, à une perception généralement répandue dans la société, perception véhiculée par les moyens traditionnels d'information (entourage, médias, expériences personnelles).

L'attitude des institutions envers les pratiques illégitimes peut, dans certains cas, influencer la perception générale de la corruption. L'incrimination d'un comportement jusque là toléré aura pour conséquence d'augmenter le niveau de corruption perçue puisqu'elle met au jour un agissement auquel l'on ne pouvait encore apposer le stigmate de corruption. La volonté d'assainissement de la vie publique européenne, s'agissant notamment du financement des partis politiques, s'est logiquement accompagnée d'une augmentation des poursuites judiciaires à l'encontre de dirigeants des grandes formations politiques et conséquemment de la perception de corruption de la classe politique. Dans le même sens, l'échec ou le succès de l'action judiciaire peut faire varier le niveau perçu de corruption mais également la confiance des citoyens dans la volonté et l'efficacité des institutions pour lutter contre la corruption. Il va sans dire que l'un n'est pas sans effets sur l'autre : une augmentation dans les perceptions du niveau de corruption s'accompagnera souvent d'une plus grande défiance envers des institutions jugées incapables de faire face à la problématique, un arrêt des poursuites pour cause de prescription du délit renforcera l'idée selon laquelle la délinquance des « grands » bénéficie d'une large impunité et que tous agissent de connivence.

Il faut noter, toutefois, que la réaction pénale n'est pas nécessairement au cœur de la perception générale de la corruption. En effet, dans la plupart des pays considérés comme très fortement corrompus, les institutions chargées de la lutte contre la corruption sont déficientes et peu de cas de corruption reçoivent un traitement pénal. De

plus, pour que la réaction pénale ait un impact sur le niveau perçu de corruption, il faut encore que l'information puisse être relayée, qu'elle soit rendue accessible. La liberté et l'indépendance des médias sont, dans cette optique, des dimensions qu'il ne faut pas négliger si l'on s'intéresse au niveau perçu de corruption. Ainsi, lorsque la réaction pénale est déficiente ou lorsque les médias ne sont pas en mesure d'effectuer correctement leur mission d'information, le niveau perçu de corruption dépendra principalement des expériences personnelles et de la connaissance que peut en avoir l'entourage. A l'inverse, il est permis d'imaginer que la surexposition de certaines affaires de corruption dans les médias peut conduire à surestimer le niveau de corruption.

3) Les particularités liées à l'expertise.

Même si elles subissent également ces influences, les perceptions des experts présentent des spécificités du fait même de l'expertise. Selon Johnston (1998), elles sont amenées à se détacher de la conception générale de la société dès lors que l'on s'approche trop de situations qu'ils sont susceptibles de vivre aux quotidiens. En suivant les réflexions de Heidenheimer (1970) et de Johnston, il est possible d'établir que les experts ont une marge de tolérance supérieure à celle des individus ordinaires. En effet, leurs perceptions sont identiques s'agissant de la corruption noire (réprouvée) et blanche (tolérée) mais ils sont portés à excuser des comportements que la population condamne (corruption grise). Johnston explique ce décalage de la manière suivante :

The elite views are likely shaped by the norms of their institutions, by knowledge of their own and others' motives, and by their understanding of the complexities of political influence. The public knows relatively little about these

considerations; most citizens likely react on the basis of general feelings regarding privilege and power (p.20).

La proximité des experts avec les milieux dans lesquels se déroulent les pratiques de corruption les conduit à relativiser la gravité de cette forme de délinquance, à l'expliquer par les nécessités économiques ou celles du jeu politique. Ils forment un groupe des plus homogènes et cohésifs dans lequel les jugements sont fortement emprunts des valeurs transmises par le groupe. Cette analyse est également partagée par Sik (1999) et Soreide (2003).

4) Les perceptions utilisées par Transparency International.

Mauro (1996) puis Davis et Ruhe (2003) suggèrent que les perceptions de la corruption ne sont peut-être pas sans relation avec celles tenant au développement économique. Une attention spéciale doit être portée à cette dernière réflexion. Les répondants des enquêtes utilisées par Transparency International sont bien des experts mais nombre d'entre eux sont des experts dans le secteur de l'économie en générale et non des experts de la corruption. Seule une partie dispose des connaissances nécessaires en matière de corruption pour prétendre au statut d'expert ou être présenté comme tel. D'ailleurs, à bien considérer les réponses fournies par les répondants de l'enquête ayant servi à réaliser l'Indice de Corruption des Pays Exportateurs 2002 à la question portant sur leur connaissance de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, l'on conviendra que l'expertise de ceux-ci est, relativement, limitée. En effet, 42 % des répondants disent n'avoir jamais entendu parler de cette convention et 32 % qu'ils en ont

entendu parler mais sans la connaître davantage. Le domaine d'expertise de ces répondants en matière de corruption s'arrête donc aux expériences personnelles qu'ils ont pu vivre. Pour le reste, leurs perceptions ne sont guères plus affinées que celles des individus ordinaires.

Par ailleurs, si l'on met en relation la seconde proposition de Johnston (1998) avec les difficultés présentées dans la section portant sur la définition de la corruption, l'on est amené à suggérer la chose suivante : les perceptions des experts, sur lesquelles est élaboré l'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International, sont, en partie, semblables à celles des individus ordinaires. En effet, les imprécisions de la définition généralement employée dans les enquêtes servant à réaliser l'IPC conduisent les experts, lorsque les questions sont posées de manière vague, à s'exprimer sur des notions générales de la corruption. Il n'est donc pas étonnant d'obtenir une forte corrélation entre les perceptions de la population et celles des experts (Lambsdorff, 1999).

Pour résumer, il est possible de dire que 1) les perceptions des experts à propos de la corruption ne se distinguent de celles des individus ordinaires que lorsqu'ils sont interrogés sur des situations qui font appel aux valeurs diffusées par leur groupe, 2) qu'ils ont une attitude plus tolérante face à certaines déviances des élites dans la mesure où ils disposent des clefs permettant de comprendre ces comportements illégitimes, 3) qu'une partie des experts qui ont en charge l'évaluation du niveau de corruption n'ont pas de connaissances spécifiques sur la corruption autres que celles tenant à leurs propres expériences en matière de corruption, 4) qu'au regard des imprécisions de la définition généralement employée par les enquêtes sur la corruption une partie des

réponses des experts portent sur des considérations générales de la corruption, 5) que, compte tenu des deux points précédents, les perceptions des experts sont, le plus souvent identiques à celles des individus ordinaires et sont donc soumises aux mêmes limites et, enfin, 6) que la conséquence de ce qui précède est que l'Indice de Perceptions de la Corruption n'atteint que la corruption transparente et non les comportements à la marge de ce qui est unanimement toléré et unanimement réprouvé.

Les développements qui précèdent n'ont pas pour objectif de dénier tout intérêt aux enquêtes de perceptions, quelles se fondent sur les perceptions générales ou celles des experts. Ainsi que l'expriment de nombreux auteurs qui étudient la corruption, l'Indice de Perceptions de la Corruption est l'instrument le plus élaboré à la disposition des chercheurs. De plus, malgré les limites présentées, cet indice permet de connaître le niveau d'une partie de la corruption. Comme il en est pour les statistiques officielles de la criminalité, il nous faut admettre qu'il existe une part de la délinquance – un chiffre noir – qui ne peut être appréhendée par aucun moyen, actuellement, à notre disposition. L'Indice de Perceptions de la Corruption n'échappe pas, ainsi que nous allons l'observer, aux difficultés liées à la disponibilité et à l'accessibilité de l'information.

III. Les limites méthodologiques de l'Indice de Perceptions de la Corruption.

Avant toute discussion sur les limites méthodologiques de l'Indice de Perceptions de la Corruption, nous souhaitons faire état des avertissements que Transparency International présente en même temps qu'elle fournit son indice annuel. En premier lieu, la fiabilité de l'indice est variable selon les pays. Selon TI, elle est fonction du nombre d'enquêtes disponibles sur le pays ainsi que de l'écart pouvant exister entre les évaluations. Pareillement, l'organisation met en garde contre une mauvaise interprétation de son indice. Elle signale que les comparaisons ne peuvent se faire qu'à partir des scores obtenus et non à partir des rangs assignés au regard de ces scores. En effet, il peut y avoir des variations, d'une année sur l'autre, qui ne sont pas la conséquence d'une fluctuation du niveau de corruption, ni même des perceptions mais, seulement, de l'inclusion de nouveaux pays dans l'indice. La portée de ces limites dans l'interprétation des scores obtenus par les pays ne doit pas être négligée. Nous avons fait le choix de nous attarder sur quelques unes d'entre elles. Avant de discuter de ces limites, nous nous proposons de présenter succinctement les sources et la méthodologie utilisées par Transparency International pour réaliser l'Indice de Perceptions de la Corruption³.

³ Les informations qui suivent sont disponibles dans le « Framework Document 2003 », rédigé par Lambsdorff, qui accompagne l'IPC 2003.

1) Présentation des sources et de la méthodologie utilisées par Transparency International.

L'indice de Perceptions de la Corruption produit par Transparency International est un indice composite. Il agrège les données de plusieurs enquêtes réalisées par des organisations indépendantes (des organismes à but non-lucratif et des compagnies de consulting). L'indice de 2003 est élaboré à partir de 17 enquêtes menées par 13 institutions⁴. Un nombre minimum de trois enquêtes est requis pour inclure un pays dans l'IPC. Une majorité des enquêtes rapporte les perceptions de non-résidents des pays évalués (quatre interrogent principalement des résidents). Onze enquêtes sont basées sur les perceptions de hauts-dirigeants, de cadres supérieurs et moyens d'entreprises internationales et locales et six sur celles d'experts divers (analystes de risques, banquiers, journalistes, analystes politique). La plupart des enquêtes ne portent pas uniquement sur la corruption et interrogent les répondants sur de nombreux sujets en lien avec le développement du pays considéré. Transparency International ne prend en considération que les données visant spécifiquement le niveau de corruption.

A ce point de la présentation, il est important de préciser que les enquêtes utilisées par Transparency International, outre qu'elles utilisent des méthodologies différentes, n'abordent pas la notion de corruption sous un angle identique. Certaines interrogent généralement les répondants sur le niveau de corruption sans distinguer les

⁴ Les 13 sources sont (les enquêtes sont indiquées entre parenthèses) : Business Environment and Enterprise Performance Survey (2002), Columbia University (2003), Economist Intelligence Unit (2003), Freedom House, Nations in Transit (2003), Information International (2003), World Competitiveness Report of the Institute for Management Development (2001-2003), A Multinational Development Bank (2002), Political and Economic Risk Consultancy, Hong Kong (2001), PricewaterhouseCoopers, Opacity Index (2001), Gallup International on behalf of Transparency International (2002), World Business Environment Survey of the World Bank (2001), Global Competitiveness Report of the World Economic Forum (2001-2003), World Markets Research Centre (2002).

formes de corruption (administrative, politique, juridique) tandis que d'autres visent précisément certains comportements (versement de pots-de-vin dans des scénarios). Ainsi, dans l'enquête « Rapport sur la compétitivité mondiale » réalisée en 2003 par le Forum Économique Mondial, des hauts-dirigeants d'entreprises avaient à répondre à la question suivante : « In your industry, how commonly would you estimate that firms make undocumented extra payments or bribes connected with : 1 – exports and imports ; 2 – public utilities (e.g. telephone or electricity) ; 3 – annual tax payments ; 4 – public contracts ; 5 – loan applications ; 6 – influencing laws and policies, regulations, or decrees to favor selected business interests ? ; 7 – getting favorable judicial decisions ». Les répondants devaient, pour chaque section de la question, évaluer la fréquence de ces versements sur une échelle de 1 (common) à 7 (never occur). L'enquête « Nations in Transit » conduite par Freedom House en 2003 et s'adressant à un collège d'universitaires et de membres du personnel de FH interrogeait les répondants sur la fréquence de la corruption sans fournir plus de précisions s'agissant notamment de la définition de la corruption.

Compte tenu de cette grande diversité méthodologique, Transparency International se fonde, pour déterminer les scores des pays inclus dans l'IPC, sur les rangs – et non les scores – fixés par les enquêtes disponibles. Le concepteur de l'Indice de Perceptions de la Corruption, Lambsdorff (2003), estime que cette méthode, même si elle fait perdre certaines informations, présente deux avantages : d'abord elle limite l'impact du nombre d'enquêtes différent pour les pays et ensuite, les valeurs standardisées obtenues sont toutes comprises dans l'échelle de 0 à 10. Pour attribuer les scores obtenus à l'IPC 2003, Transparency procède à une standardisation des résultats pour chaque source. La méthode appliquée est la suivante :

Après avoir déterminé le groupe de pays commun à la nouvelle source et à l'IPC de l'année précédente, TI assigne au pays qui arrive en tête du classement de la nouvelle source la plus haute valeur obtenue à l'indice précédent. Afin de clarifier l'opération, nous soumettons l'exemple présenté dans la méthodologie de l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 (Framework Document 2003) :

Imagine that a new source ranks only four countries: UK is best, followed by Singapore, Venezuela and Argentina respectively. In the 2002 CPI these countries obtained the scores 8.7, 9.3, 2.5 and 2.8. Matching percentiles would now assign UK the best score of 9.3, Singapore 8.7, Venezuela 2.8 and Argentina 2.5 (p.7).

Afin que les écarts-types des scores standardisés obtenus restent dans la marge 0 – 10, Transparency International se livre à une seconde standardisation : une « Beta-transformation ». Cette transformation permet de respecter les écarts-types tout en conservant les valeurs dans l'intervalle de l'échelle. La méthode employée par TI pour assigner les scores, en se référant à l'indice précédent, explique les fortes corrélations existant entre les indices d'une année sur l'autre (les relations sont toujours supérieures à .95).

Cette courte présentation effectuée, il est possible d'approfondir la discussion sur quelques-unes des limites de l'Indice de Perceptions de la Corruption.

2) Un nombre d'enquête inégal.

Parmi les 133 pays inclus dans l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003, tous n'ont pas fait l'objet d'un même nombre d'enquêtes. Ainsi que le souligne Johnston (2000), *the missing data are not randomly distributed; countries with poor institutions*

and governance also tend to have the fewest scales available (p. 15). Si l'on observe la relation existant entre le nombre d'enquêtes réalisées et le score obtenu à l'Indice de Perceptions de la Corruption, l'on ne peut que reconnaître l'exactitude des propos de Johnson. En effet, la corrélation entre ces deux variables, pour l'IPC 2003, est significative (R de Pearson = .345 ; $p < .001$). Le score obtenu à l'Indice est associé au nombre d'enquêtes réalisées sur le pays. D'ailleurs, près de 70 % des pays ayant obtenu un score inférieur ou égal au score moyen de l'IPC (moyenne = 4.2) n'ont fait l'objet que d'un maximum de sept enquêtes.

La relation n'est toutefois pas linéaire. A bien y regarder, l'on s'aperçoit qu'il existe des disparités au sein des pays (voir figure n°1 en annexe). Malgré la dispersion, certaines tendances peuvent être dégagées. En premier lieu, les pays ayant un faible niveau perçu de corruption figurent, généralement, parmi ceux sur lesquels un grand nombre d'enquêtes ont été réalisées. Ensuite, les pays perçus comme fortement corrompus sont ceux sur lesquels moins d'enquêtes sont disponibles. Enfin, plusieurs États ne suivent pas les deux tendances identifiées précédemment. Ces pays présentent des profils différents eu égard à leur niveau de corruption. Parmi les pays qui ne comptent que 3 ou 4 enquêtes, certains obtiennent des scores plus que satisfaisants à l'échelle de perceptions de la corruption. L'on retrouve principalement dans ce groupe des régimes autoritaires ou qualifiés de « pseudo-démocratiques » (et notamment Oman, Qatar, Émirats Arabes Unis, Bahrayn, Chypre). La Russie, l'Inde, la Turquie et la Pologne sont les États sur lesquels le plus grand nombre d'enquêtes a été réalisé. Il s'agit également de pays dont les scores à l'Indice de Perceptions de la Corruption sont inférieurs à la moyenne. Plusieurs pays perçus comme moyennement corrompus ont fait l'objet d'un nombre assez important d'enquêtes (Italie, Slovénie, Estonie, Taiwan,

Malaisie). Le cas de l'Italie est facilement explicable : c'est la démocratie occidentale qui est perçue comme la plus fortement corrompue. De plus, les liens suspectés entre milieu criminel et corruption excitent les passions. S'agissant de la Russie, il est possible de produire un constat relativement similaire : le niveau perçu de corruption de ce pays, souvent invité du G8, inquiète plus d'un observateur.

Alors, malgré un effort de la part de TI de multiplier le nombre d'enquêtes pour établir l'IPC, une large proportion des pays mal-cotés fait l'objet de moins d'attention de la part des agences internationales comme régionales. Dans ces considérations, l'avertissement de Johnston est toujours pertinent : les valeurs manquantes sont tout sauf aléatoires. Cela dit, Transparency International a le mérite de s'imposer un nombre minimum de trois enquêtes pour introduire un pays dans son indice (ce qu'elle est d'ailleurs la seule à faire). Il est toutefois regrettable que l'organisation ait changé la ligne de conduite qu'elle avait instituée en 1996 et 1997 : un minimum de 4 enquêtes était requis pour qu'un pays figure dans l'indice. Le souci de précision est d'ailleurs plus que nécessaire. En effet, lorsque l'on observe les variations des scores de certains pays depuis la parution du premier indice, l'on est contraint d'exprimer quelques doutes sur la validité des premières moutures de l'Indice de Perceptions de la Corruption.

Pour illustrer notre propos, nous présentons, en annexe, le tableau II qui reprend les résultats obtenus par 20 des 41 pays figurant dans l'IPC 1995. Afin de gagner en clarté, nous avons décidé de ne pas inclure les pays pour lesquels les variations des scores entre les années étaient minimales. Les concernant, TI fournit, semble-t-il, une mesure suffisamment précise des perceptions de corruption. Ainsi qu'il est possible de le

constater, les pays présentés dans ce tableau ont connu des variations importantes dans les scores obtenus à l'IPC depuis la parution du premier indice.

Les scores de l'Espagne, du Luxembourg, de l'Italie, du Brésil et de la Chine ont fortement progressé depuis le premier IPC. S'agissant du Luxembourg, l'augmentation trouve certainement explication dans le fait que lors de la réalisation de l'IPC 1995, Transparency International avait produit un score commun à la Belgique et au Luxembourg. TI n'a été en mesure de fournir un score propre au Luxembourg qu'à compter de 1997. A l'inverse, l'Argentine, la Turquie ou encore l'Afrique du Sud ont connu une forte baisse de leur score, ces pays sont perçus comme nettement plus corrompus à l'heure actuelle.

A de rares exceptions, les plus fortes variations sont observables pour les pays qui obtiennent des scores moyens ou faibles à l'échelle de perceptions de la corruption. Cela est d'autant plus notable que les pays que nous avons choisi de ne pas présenter ici sont, en majorité, ceux qui obtiennent les meilleurs résultats à l'IPC.

Une partie de ces fluctuations est certainement due à l'augmentation du nombre d'enquêtes disponibles. Ainsi, le score de l'Argentine en 1995 (5,24) était basé sur 2 enquêtes. L'indice de 1996 lui octroie un score de 3,41 (soit une baisse de près de 34 %) au regard de 6 enquêtes disponibles pour le pays. Les écarts d'une année sur l'autre sont parfois tels qu'il est difficile de les attribuer raisonnablement à une modification de la situation des pays. Les variations dans les scores obtenus par le Pakistan en constituent une parfaite illustration. Le score attribué à ce pays est de 2.25 en 1995, de 1 en 1996 et de 2.53 en 1997. Les variations sont trop importantes pour que l'on puisse imaginer que ce sont les perceptions qui ont évoluées. Le nombre d'enquêtes réalisées sur le Pakistan explique-t-il ces variations ? Alors que 4 enquêtes étaient disponibles en 1995 et 1997, 5

avaient été introduites dans l'IPC 1996. Une seule enquête peut-elle influencer à ce point le score d'un pays ? Faute d'informations suffisantes, l'on est tenu à n'émettre que des hypothèses. Toutes les enquêtes utilisées dans l'élaboration de l'IPC ont le même poids mais toutes ne visent pas les mêmes comportements (ainsi que nous avons déjà pu l'exposer). Ainsi, si l'une d'entre-elles n'est pas disponible d'une année sur l'autre et que le nombre d'enquêtes réalisées sur un pays est faible, il est possible que certains types ou formes de corruption ne soient plus représentés dans le score du pays. Il n'est alors pas impossible que la présence ou l'absence d'une seule enquête entraîne des variations importantes dans les scores des pays sur lesquels peu d'enquêtes sont disponibles. Quoiqu'il en soit, de telles fluctuations portent préjudice à la précision générale de l'IPC.

L'ampleur des variations tend à diminuer peu à peu. Transparency International semble pouvoir, avec le temps, accroître son acuité. Ce constat, plutôt encourageant et qui pousse à l'optimisme, ne doit pas nous faire perdre de vue la possibilité que les scores des pays introduits chaque année dans l'IPC soient amenés à connaître des fluctuations plus ou moins importantes les années suivantes.

3) Les écarts de perceptions.

Les difficultés liées au nombre de sources différentes selon les pays sont accentuées par un deuxième problème touchant à la précision de l'IPC : les écarts de perceptions existant pour un même pays. A bien considérer la marge haut-bas fournie par TI, certaines dissimilitudes importantes peuvent être observées dans les perceptions de la corruption. En 1995, la variance était de 5.86 pour l'Argentine entre les deux

études disponibles. Dans l'indice 2003, la Lituanie voit son score osciller entre 3 et 7.7 (le score de la Lituanie est fixé à partir des résultats de 10 enquêtes). De la même façon que les pays perçus comme les plus corrompus font l'objet de moins d'enquêtes, ils ont également tendance à avoir des écarts plus importants. Nous obtenons effectivement une relation significative entre le score obtenu à l'indice et la marge haut-bas (R de Pearson = .182*). Cette relation est toutefois assez faible, des écarts entre les perceptions existent pour tous les pays de l'IPC. L'importance des écarts est néanmoins plus préjudiciable s'agissant des pays perçus comme fortement corrompus. C'est qu'il faut considérer l'écart entre les perceptions à l'aune du nombre d'études réalisées sur un pays. Moins il y a d'études disponibles plus l'écart devient problématique, le nombre d'enquêtes venant pondérer les difficultés liées aux différences de perceptions.

Nous avons présenté ici quelques unes des limites méthodologiques de l'Indice de Perceptions de la Corruption. Nous avons relevé 1) que tous les pays introduits dans l'indice ne font pas l'objet d'un même nombre d'enquêtes ; 2) que les scores obtenus sont associés au nombre d'enquêtes disponibles et que, d'une manière générale, les pays qui se situent en bas du classement de Transparency International ont fait l'objet d'un nombre plus faible d'enquêtes ; 3) qu'au regard de l'évolution des scores depuis la parution du premier indice en 1995, de fortes variations sont observables ; 4) que certaines d'entre-elles trouvent difficilement explication et sont préjudiciables à la précision générale de l'IPC ; 5) qu'il existe de grandes disparités dans les enquêtes qui portent sur un même pays ; 6) que ces imprécisions entretiennent le flou qui entoure la

corruption s'agissant des pays sur lesquels peu d'informations sont disponibles et, tout à la fois, surexposent la situation de ces pays.

Il est particulièrement difficile d'avoir à porter un jugement négatif sur un instrument dont nous saluons l'esprit et la démarche. La critique ne serait certainement pas aussi sévère si la publication de l'Indice de Perceptions de la Corruption n'avait un tel poids. Outre les impacts directs sur l'image des pays qui apparaissent aux plus bas du classement (qui peut notamment se traduire par une diminution de l'investissement des sociétés étrangères, une réticence à accorder des subventions par les agences internationales), l'IPC a pris une place essentielle dans l'étude du phénomène de la corruption. L'utilisation, sans précautions, de l'Indice de Perceptions de la corruption peut entraîner des jugements erronés sur la situation des pays présents dans le classement. Tout d'abord parce qu'il ne s'agit que des perceptions de certains individus dont l'évaluation est soumise à des influences diverses. Plus important encore, la médiatisation de l'Indice a conduit à le considérer comme un palmarès des pays les moins corrompus, ce qui tend à faire oublier que les nations qui figurent aux premiers rangs du classement ne sont pas exemptes de pratiques illégitimes. Il faut prendre garde à ne pas se convaincre que la mauvaise herbe pousse toujours plus et plus vite dans le jardin du voisin.

L'IPC n'a, toutefois, pas que des effets négatifs, bien au contraire. Dans une certaine mesure, la publication d'un tel indice peut produire une prise de conscience salutaire pour une réduction des pratiques de corruption. L'IPC est également un élément moteur dans l'attention portée au phénomène de la corruption par les agences internationales. Enfin, et même si elles pourraient être critiquées sur certains points, les

études qui se fondent sur l'IPC ont permis de défricher des pans entiers de la connaissance des pratiques de corruption.

IV. Les aléas de l'utilisation des Perceptions de la Corruption.

Ainsi que nous venons de l'introduire, l'Indice de Perceptions de la Corruption sert désormais de pivot à bien des études portant sur la corruption. En effet, exprimer le niveau de corruption sous une forme quantitative a rendu possible une approche comparative d'envergure mondiale et, ainsi, l'étude des contextes favorisant le développement de la corruption et les effets de cette dernière.

1) Les difficultés à déterminer les effets de la corruption : l'exemple de la relation Corruption / Développement Économique.

La perspective comparative existait avant l'élaboration de l'IPC mais les chercheurs ne disposaient alors que de peu de matériel pour élaborer leurs analyses. Certaines de ces études tiennent encore une place prééminente dans la recherche sur la corruption (Mauro, 1995). Le travail de Mauro est souvent cité, et à juste titre, comme l'une des meilleures contributions à la connaissance du phénomène de la corruption. Au terme de son analyse, l'auteur affirme que la présence de corruption – et plus généralement le mauvais fonctionnement de la bureaucratie – a un impact fortement négatif sur le développement économique. En effet, il observe que le produit intérieur

brut par habitant tend à diminuer lorsque la bureaucratie est corrompue et inefficace. Il parvient à un constat similaire s'agissant de l'investissement. Ses conclusions remettent en question, de manière drastique, celles de Leff (1964) et Huntington (1968). Selon ces derniers, la corruption peut avoir des effets plutôt bénéfiques sur l'économie et le niveau de développement. Dans cette optique, elle permet de « huiler les rouages » d'une bureaucratie lente et procédurière. L'étude de Mauro a grandement contribué à modifier les perceptions de certains sur la corruption. La relation entre corruption et développement économique est, pourtant, toujours une source d'interrogations. En effet, des recherches ultérieures sont venues ouvrir des brèches dans la proposition de Mauro. La revue littérature présentée par Søreide (2003) fournit une très bonne illustration de l'instabilité de la relation entre corruption et données économiques. Elle ne cite pas moins de quatre études qui parviennent à des résultats contradictoires. Selon Wedeman (1997), la présence de corruption ne nuit pas automatiquement au développement économique. Des pays qui sont perçus comme très fortement corrompus connaissent, dans le même temps, une croissance économique des plus rapides. Il explique que lorsque la corruption est transactionnelle et que le pot de vin est comparable à un prix, elle n'est pas forcément assortie d'effets négatifs. Campos et al. (1999) présentent des conclusions similaires. L'analyse de Wei (1997) sur l'impact de la corruption sur l'investissement étranger vient contredire la proposition de Wedeman (1997). Quelle que soit la forme de corruption, elle est nuisible à l'investissement étranger. Au terme d'une étude similaire, Alesina et Weder (1999) ne trouvent pas de relation statistiquement significative entre le niveau perçu de corruption et le niveau d'investissement étranger.

Au regard de ces divergences, l'on voit combien il est difficile de soumettre des conclusions sur les effets de la corruption. Il faut admettre que toutes ces études contiennent une part de vérité. De ce fait, il faut reconnaître que l'analyse de la corruption ne peut se satisfaire pleinement de propositions générales. Autrement dit, les effets de la corruption sont variables d'un pays à l'autre. Malgré ces réserves, de telles études ont le mérite de faire avancer la recherche et les connaissances sur la corruption puisqu'elles sont à l'origine de nouveaux questionnements et parfois même de commencements de réponses.

2) Les contextes favorisant le développement de la corruption : de multiples interprétations.

Afin d'identifier les contextes qui favorisent l'émergence et le développement des pratiques de corruption, les auteurs utilisent l'Indice de Perceptions de la Corruption comme une variable dépendante. Ce faisant, ils cherchent à expliquer le niveau de corruption par un certain nombre d'éléments tels que la qualité des institutions politiques et de la bureaucratie, le développement économique, la stabilité politique.

Nous nous proposons ici de présenter les résultats d'une étude portant sur la relation entre la corruption, l'avancement dans le processus de démocratisation et la stabilité politique. Notre hypothèse de départ est que le niveau de corruption varie en fonction de la situation du pays eu égard à son avancement dans le processus de démocratisation. En d'autres termes, et considérant la littérature existant sur cette

relation, nous souhaitons observer si le respect des droits politiques, des libertés civiles, des libertés de la presse, l'efficacité bureaucratique, l'efficacité du système judiciaire tendent à réduire les pratiques de corruption. Pour ce faire, nous avons consulté les recherches menées par les politologues sur la question de la démocratisation et avons retenu les variables qui, selon ces auteurs, sont les attributs essentiels et nécessaires à une démocratie (Dahl, 1971 ; Bollen, 1993 ; Linz et Stepan, 1996 ; Schedler, 2001).

Les variables que nous avons sélectionnées afin d'évaluer l'avancement dans le processus de démocratisation proviennent de deux sources. Celles portant sur le respect des droits politiques, des libertés civiles et des libertés de la presse proviennent de Freedom House⁵. Cette organisation américaine, à but non lucratif, s'est fixée pour mission de combattre les violations des libertés et droits fondamentaux. Elle publie tous les ans des rapports sur l'état de la démocratie dans le monde⁶. Les trois variables sont présentées sous la forme d'échelles. Chaque pays se voit assigner un score qui correspond au respect ou non de ces principes. Pour les deux premières, les scores sont échelonnés de 1 à 7 (un score de 1 indique que le pays respecte parfaitement les droits et libertés tandis qu'un score de 7 est symptomatique de graves problèmes vis-à-vis de ces deux attributs de la démocratie). Parmi les 133 pays qui composent notre échantillon, la moyenne des pays est de 3,2 pour l'échelle des Droits Politiques (Écart-type = 2) et de 3,3 pour celle des Libertés civiles (Écart-type = 1,7). Précisons, dès à présent, que les scores obtenus par un même pays à ces deux échelles sont très proches les uns des autres. Il en est notamment ainsi pour Cuba, la Libye ou l'Irak qui connaissent tous une situation problématique concernant ces deux attributs de la démocratie (ils obtiennent

⁵ Freedom House : www.freedomhouse.org

⁶ Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé les données de l'année 2003.

des scores de 7 aux deux échelles). A l'inverse, dans les démocraties occidentales, notamment, les droits politiques et les libertés civiles sont parfaitement respectés. L'échelle de Liberté de la Presse s'étend de 0 à 100. Plus un pays obtient un score proche de 100, plus la presse est contrôlée par le régime politique, les médias n'ont pas la possibilité de s'exprimer librement. La moyenne est ici de 45,6 (Écart-type = 24,7). L'Islande est le pays le plus respectueux des libertés de la presse (score de 8). A l'autre extrême, l'Irak obtient un score de 95. Pour les fins de cette étude, nous avons inversé les échelles afin de faciliter l'interprétation des résultats.

Les variables portant sur l'efficacité gouvernementale et l'efficacité du système judiciaire sont issues d'une étude sur la gouvernance réalisée en 2003 par Kaufmann et al. (Aggregate governance indicators 1996-2002) et conduite sous l'égide de la Banque Mondiale. Chaque pays s'est vu assigner un score entre -2,5 et + 2,5. Un score proche de 2.5 indique une meilleure situation du pays vis à vis du respect de la loi et de l'efficacité gouvernementale. S'agissant de la variable mesurant l'efficacité gouvernementale, la moyenne de notre échantillon (132 pays) est de .11 (Écart-type = 1). Le gouvernement irakien est perçu comme étant le moins efficace (score = -1.64) tandis que celui de la Suisse est considéré comme le plus efficace (score = 2.26). Concernant le respect de la loi, la moyenne est également faible (moyenne = .07 et Écart-type = 1). La situation en Haïti est perçue comme très problématique (score = -1.76). Encore une fois, la Suisse obtient le meilleur score (score = 2.03).

Enfin, nous serons amenés à explorer les relations existant entre la corruption, l'avancement dans le processus de démocratisation et la stabilité politique. Notre mesure de stabilité est une autre variable disponible dans l'étude sur la gouvernance de Kaufmann et al.. L'échelle est identique à celle de l'efficacité gouvernementale et le

respect de la loi, un score proche de $-2,5$ indique que le pays connaît des problèmes de stabilité. La moyenne de notre échantillon est de $.02$ (Écart-type = $,96$). Les institutions ivoiriennes sont les plus instables (score de $-2,04$) tandis qu'avec un score de $1,63$ celles de Finlande sont considérées comme les plus stables.

Au terme des résultats obtenus aux tests bivariés que nous avons réalisés, l'on constate que les relations entre toutes ces variables sont significatives et très fortes. Nous les reproduisons en annexe dans le tableau III. La première remarque qui peut être effectuée tient à la force très élevée de certains coefficients. Des corrélations de plus de $.90$ doivent être interprétées avec précaution.

Nous sommes, ici, confrontés à des problèmes d'inter-corrélation puisque certaines de nos variables sont trop fortement corrélées les unes aux autres. Cela est peut être dû au fait que toutes les variables sur lesquelles nous proposons de construire notre réflexion sont des mesures de perceptions. Pour les trois échelles élaborées par Freedom House comme pour les trois mesures fournies par l'étude de Kaufmann et al., les répondants sont interrogés sur leurs perceptions concernant des notions très proches les unes des autres, formant toutes des parties d'un même concept. Sans compter qu'il peut y avoir des confusions de la part des individus interrogés, nous ne sommes pas particulièrement étonnés de voir que les perceptions d'un répondant sur le respect des droits politiques concordent avec celles qu'il a au sujet du respect des libertés civiles. La force de certains coefficients suggère que les individus interrogés fournissent un jugement global de la situation du pays, que, en quelque sorte, leurs perceptions sont uniformes.

Ce qui est plus problématique, c'est que nous obtenons également des corrélations très fortes entre l'Indice de Perceptions de la Corruption et les variables produites par Kaufmann et al.. Nous sommes confrontés à une relation quasiment parfaite entre le niveau de perceptions de la corruption et les variables mesurant l'efficacité gouvernementale et celles du système juridique. Peut-on affirmer, alors, que ces trois variables sont des dimensions d'un même phénomène et, plus encore, qu'elles mesurent le même phénomène ? Autrement dit, les informations que l'on retrouve dans la variable d'efficacité gouvernementale sont-elles identiques à celles présentes dans l'Indice de Perceptions de la Corruption ? Ces résultats sont problématiques dans la mesure où ils peuvent être interprétés de plusieurs manières.

Il serait possible d'affirmer que les relations sont théoriquement fondées. L'efficacité du système judiciaire à faire respecter la loi a naturellement un fort impact sur les actes de corruption. On s'attend à ce que la régulation et le contrôle permis par un système opérant et efficace réduisent le nombre des pratiques de corruption puisque l'impunité dont il est souvent question à propos de cette forme de criminalité est moindre, la pression s'exerçant sur les délinquants est accentuée et l'effet dissuasif de la peine est accru. De la même manière, l'efficacité gouvernementale a de grandes chances de faire diminuer les opportunités de corruption, à supprimer ce qui est désigné sous le vocable de « red tape ». Plus l'action du gouvernement est rendue difficile par une mauvaise gestion des ressources, par de lourdes procédures, une bureaucratie inefficace, plus les opportunités de corruption se multiplient à tous les échelons du pouvoir (Rose-Ackerman, 1978).

Sans remettre en question les liens théoriques existant entre ces dimensions, l'on peut soutenir que la force de ces relations est principalement due à des biais

méthodologiques et que le raisonnement est tautologique. Ici encore les difficultés liées aux perceptions doivent être envisagées. Avant d'en discuter, nous souhaitons préciser que, dans l'étude sur la gouvernance, l'une des dimensions investiguées porte sur le contrôle de la corruption. Il n'est pas inconcevable que les fortes relations observées soient le fait de la méthode employée dans la réalisation de l'enquête : interroger des individus sur plusieurs sujets connexes peut entraîner une contamination des réponses. Dans une enquête portant sur la victimisation, l'organisation Gallup a effectué des analyses révélatrices et intéressantes (1999). Dans un premier temps, Gallup a posé la question suivante, avant toute autre question sur la corruption : *Likely that respondent needs to bribe the followings in order to get something they are entitled to...* (parmi les réponses, citons : les médecins, le secteur privé, les officiers de police, les officiers municipaux). Dans un second temps, la même question a été soumise, mais cette fois, après que l'on ait interrogé les répondants sur leurs propres expériences et d'autres questions générales sur la corruption. Les deux sondages ont conduit à des résultats très différents. Les répondants du second groupe ont été beaucoup plus sévères avec toutes les catégories professionnelles présentées dans le sondage. Un fait notable doit être exposé dans la mesure où il assure une certaine validité à ce sondage : pour les deux groupes, la hiérarchisation des catégories (des plus susceptibles à se laisser corrompre aux secteurs les moins risqués) est la même. L'on peut alors imaginer qu'une telle difficulté apparaisse dans l'enquête menée par Kaufmann et al., les réponses données aux questions précédentes influencent les suivantes.

Pour évacuer les problèmes d'inter-corrélation entre nos variables mesurant l'avancement dans le processus démocratique, et sans avoir à abandonner plusieurs

d'entre-elles, nous avons fait le choix de les présenter sous la forme d'une échelle. Comme les échelles de nos cinq variables n'étaient pas toutes semblables, nous avons standardisé les scores. La consistance de l'échelle obtenue est quasi-parfaite ($\text{Alpha} = .94$), ce qui n'est guère surprenant compte tenu de la force des relations entre les cinq variables.

Sans surprise, la relation entre les scores obtenus à l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 et notre échelle de démocratisation est forte (R de Pearson = $.79^{***}$). Nous présentons en annexe le graphique représentant cette relation (Figure n°2). Il semblerait donc que l'avancement d'un pays dans le processus de démocratisation réduise la corruption. Si l'on observe le graphique, il est toutefois possible de relever un certain nombre de disparités. En effet, nous obtenons une relation curvilinéaire. Trois tendances apparaissent : 1) Quelques-uns des pays les moins démocratiques obtiennent des scores satisfaisants à l'IPC, 2) les niveaux perçus de corruption des pays en transition démocratique ne s'améliorent pas tant qu'ils n'ont pas franchi un certain seuil de démocratisation et enfin 3), passé ce seuil, la corruption perçue tend à diminuer peu à peu.

En premier lieu, l'on peut identifier un groupe de pays qui se distinguent aisément des autres. Il s'agit de Singapour, de HongKong, d'Oman, Bahrayn, du Qatar, du Koweït, des Émirats Arabes Unis, la Malaisie, la Tunisie, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, de Cuba et de la Biélorussie. Parmi ce groupe de pays, la plupart sont des régimes autoritaires (les autres sont des régimes pseudo-démocratiques). La situation de ces États à l'égard de la corruption est meilleure qu'elle ne le devrait compte tenu des scores qu'ils obtiennent à l'échelle de démocratisation. Il s'agit, alors, de répondre aux

deux questions suivantes : comment se fait-il que ces pays se distinguent autant s'agissant de leur niveau perçu de corruption alors que leur situation eu égard au respect des principes démocratiques est similaire à celle observable dans de nombreux autres pays ? Que partagent-ils avec les démocraties avancées pour obtenir des scores à l'IPC très voisins de ceux de ces dernières ?

Plusieurs auteurs ont déjà souligné que certains pays non-démocratiques ont des niveaux perçus de corruption moindre que beaucoup de démocraties en transition. Le mauvais fonctionnement des institutions des pays en transition ne leur permet pas de mettre un terme aux pratiques illégitimes. La libéralisation de l'économie qui suit généralement l'ouverture politique d'un pays est problématique dans la mesure où les institutions n'ont pas les moyens de réguler les excès qui en découlent (Rose-Ackerman, 1978 ; Della Porta et Vanucci, 1999). D'autres études accèdent cette thèse (Moran, 2001 ; Werlin, 2003). Montinola et Jackman (2002) ont investigué les liens existant entre la compétition politique et le niveau de corruption. Selon eux, la nouvelle accessibilité au milieu politique a pour conséquence de multiplier les actes de corruption. Les premiers temps de la démocratisation peuvent ainsi donner lieu à des pratiques de corruption électorale. L'analyse de Sung (2004) appuie cette proposition. Il explique que, dans le contexte de démocratisation d'un pays, les opportunités de corruption sont accrues du fait de la reconfiguration des élites. Les régimes autoritaires ne sont logiquement pas confrontés à de telles pratiques puisque le jeu politique n'existe pas. Ainsi, les pays qui n'ont pas encore entamé la marche vers la démocratie sont moins corrompus que ceux qui entrent dans le processus de démocratisation. Concernant ces derniers, la relation entre les scores obtenus à l'Indice de Perceptions de la Corruption et l'avancement dans le processus de démocratisation est intéressante. En effet, il semble

que tant que ces pays n'ont pas atteint un certain de seuil de maturité démocratique, leur niveau perçu de corruption tend à stagner. Si l'on se reporte au graphique, il est possible d'observer que la relation est quasi-nulle, exception faite de certains régimes autoritaires, sur le segment - 10 à 0 de l'échelle (standardisée) de démocratisation. Ce constat est conforme à celui de Montinola et Jackman (2002). Selon ces derniers, après un temps d'adaptation, les pratiques démocratiques tendent à inhiber la corruption. D'ailleurs, dès lors que les pays dépassent le score moyen de l'échelle de démocratisation, la relation entre le score obtenu à l'IPC 2003 et l'avancement dans le processus démocratique devient linéaire. Cela signifie qu'un meilleur fonctionnement de la démocratie s'accompagne d'une réduction du niveau perçu de corruption.

Les pays qui sont perçus comme faiblement corrompus disposent tous d'institutions stables, quelque soit le type de régime. En revanche, les pays en transitions connaissent une plus grande instabilité politique. Il est à noter que les États stables obtiennent de bons scores aux échelles concernant l'efficacité gouvernementale et judiciaire et encore une fois, peu importe que le régime soit autoritaire ou démocratique. La stabilité des institutions favorise, logiquement, l'efficacité des autorités gouvernementales mais également la qualité des autorités de régulation et de contrôle ce qui tend à réduire les pratiques de corruption. Ces caractéristiques sont communes à l'ensemble des pays qui présentent de faibles niveaux perçus de corruption. A contrario, les États qui débutent leur transition démocratique connaissent une période de désorganisation des institutions et de la société qui favorise l'apparition de nouvelles opportunités de corruption sans que les institutions ne soient en mesure d'exercer un contrôle efficace.

Nous avons observé, tout au long de nos analyses, des relations d'une très grande force entre toutes nos variables. Nous proposons l'explication suivante. Toutes les variables que nous avons utilisées mesurent des perceptions de phénomènes ou de notions proches les uns des autres et – à de rares exceptions – il s'agit des perceptions d'un même type d'évaluateurs. Les perceptions de la corruption sont tellement proches de celles sur la démocratisation que l'on est tenté de dire qu'en définitive, certains évaluateurs amalgament toutes les dimensions pour ne produire qu'une seule et même perception, celle du bien et du mal. Par ailleurs, nous sommes portés à croire que les juges des enquêtes que nous avons utilisées estiment le niveau de corruption en fonction d'un postulat théorique identique à celui des chercheurs. Il paraît logique, à tout un chacun, que le bon fonctionnement des institutions diminue les risques de corruption. En répondant au sondage, ils ne font que valider leur propre raisonnement théorique.

Les difficultés d'interprétation que nous avons exposées dans cette dernière partie sont autant de symptômes des limites que nous avons présentées auparavant. Les études utilisées par Transparency International laissent parfois trop de latitude aux évaluateurs. Lorsqu'une définition est clairement soumise, elle se révèle imprécise et, en définitive, impropre à ce pourquoi elle est destinée : l'évaluation des perceptions. Nous n'avons pas, ici, la prétention de trancher le débat portant sur la définition de la corruption. Nous voudrions tout de même faire part d'une remarque. Nous ne sommes pas opposés au fait d'évoquer la corruption comme une catégorie ayant vocation à accueillir une large partie de la délinquance des titulaires de l'autorité publique. D'ailleurs, une telle conception se rapprocherait de la signification première du terme.

Toutefois, depuis ces temps où la corruption désignait le délitement du pouvoir, les réalités sociales et politiques ont évolué. La complexification de l'organisation de la société et des rapports sociaux se traduit, pour la recherche, par une exigence accrue de précision. Alors, malgré l'aspect pratique que présente la conception large de la corruption, il faut prendre acte des nuances qui existent désormais et préférer une utilisation de la notion qui s'y conforme. Différenciées sur le plan théorique, les pratiques de corruption devraient pouvoir être différenciables dans leurs mesures. D'autre part, l'utilité prétendue de la conception large de la corruption n'est peut-être pas aussi évidente. En effet, la confusion rend impossible la compréhension des diverses manifestations qui sont désignées sous le même vocable. Dans une visée strictement pragmatique, l'on est amené à questionner l'intérêt d'une conception qui ne permet pas d'identifier les causes et effets respectifs des diverses pratiques de corruption. Dans cette optique, il est bien difficile de suggérer des réformes. Alors, certes, l'on peut nous rétorquer que, dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois et que l'IPC est notre œil unique. Ce serait se tromper sur la portée des limites présentées par cet indice. L'IPC n'est pas un œil, c'est une focale et ce que nous voyons à travers elle est une image déformée de la réalité. Non seulement notre vision des pratiques de corruption est uniforme mais, de plus, elle est le produit du regard propre à certains individus.

C'est là la deuxième difficulté de l'Indice de Perceptions de la Corruption : il est constitué des impressions sélectives d'une partie de la population. Nous avons eu l'occasion de discuter de la qualité de ces individus. Notre avis est que leur évaluation n'est guère différente de celle que pourrait faire tout un chacun. En premier lieu, bien que présentés comme des experts, peu d'entre eux sont éligibles à ce titre en matière de corruption. Ce sont des experts dans le domaine du commerce et de l'économie. Ils sont,

certes, plus en contact avec les pratiques de corruption puisque celles-ci se produisent dans leurs domaines d'action. Toutefois, en dehors de leurs expériences personnelles, ils ne semblent pas disposer de plus de connaissances, s'agissant de la corruption, qu'un individu ordinaire. Par ailleurs, compte tenu de l'imprécision de certaines études servant à l'élaboration de l'IPC, et suivant la proposition de Johnston (1998), l'on est amené à considérer l'évaluation des répondants comme un jugement global de la situation politique, sociale et économique du pays. Cette réflexion est supportée par les résultats statistiques que nous avons présentés dans cet article. Nous avons été confrontés à des problèmes d'inter-corrélation s'agissant des variables qui sont utilisées pour expliquer les causes de la corruption. Il semble ainsi que l'utilisation de ces variables avec l'IPC conduise à produire un raisonnement circulaire, lié à la globalité des perceptions. Toutes les enquêtes sur lesquelles se fonde Transparency International ne sont pas aussi imprécises. Certaines fournissent des lignes directrices aux répondants afin de limiter l'ampleur de l'interprétation. C'est peut-être pourquoi il existe parfois de tels écarts de perceptions entre les enquêtes menées sur un même pays. Les unes mesurent des perceptions générales sur la corruption alors que les autres visent des pratiques de corruption particulières. Si l'on conserve à l'esprit l'inégale répartition des enquêtes disponibles en fonction des pays, l'on peut se demander dans quelle mesure cela n'influe pas directement sur le classement établi par Transparency International ?

L'Indice de Perceptions de la Corruption ne fait pas la lumière sur la corruption, il transforme l'obscurité en pénombre, dans laquelle l'on devine, effectivement, que des choses se passent sans que l'on puisse toutefois les discerner. Cette vision en demi-teinte de la corruption surexpose les scènes qui sont proches des observateurs et, tout à la fois, laisse dans l'ombre celles qui se déroulent en arrière plan. Plus encore, en braquant le

projecteur sur les actes de corruption facilement identifiables, l'IPC focalise l'attention sur ceux-ci et, ce faisant, maintient les autres dans l'obscurité.

Discussion

L'Indice de Perceptions de la Corruption de Transparency International ne mesure pas la corruption mais les perceptions que s'en font certains acteurs de la société. Cette approche indirecte permet toutefois de connaître, avec des imprécisions inévitables, ce qui, avant, relevait du domaine de l'inconnaissable. C'est dire l'importance qu'il faut accorder à ce type d'instruments. Il ne faut toutefois pas en négliger les limites. Nous nous sommes attachés, dans cette étude, à mettre en lumière un certain nombre de difficultés. Sans jeter l'enfant avec l'eau du bain, il faut reconnaître que l'utilisation de l'IPC est parfois malaisée. Ainsi que nous l'avons constaté, les résultats des études qui se basent sur un tel outil doivent être interprétés avec prudence. En effet, même si celles-ci sont fondées théoriquement, la démonstration empirique qui les accompagne est sujette à caution du fait des nombreuses imprécisions de la mesure de la corruption. Comme nous avons pu l'exprimer, l'IPC est un instrument évolutif, si bien qu'un certain nombre de ces difficultés nous semble pouvoir être réglées. D'autres ne sauraient trouver aussi facilement de réponses. C'est pourquoi, à côté de l'IPC, doivent se développer d'autres moyens de connaissance des pratiques de corruption.

I. Un indice à géométrie variable.

Afin de répondre à certaines critiques qui lui étaient adressées, Transparency International produit, depuis 1999, l'Indice de Corruption des Pays exportateurs. Cet indice permet de retourner la problématique de la corruption en s'intéressant de plus près aux corrupteurs. En effet, il était reproché à TI de ne fournir que des informations sur les

corrompus, ce qui exposait plus particulièrement les pays en développement. Or, l'internationalisation des échanges commerciaux a, logiquement, entraîné une internationalisation des pratiques de corruption. Dans cette perspective, ce sont les pays exportateurs qui, pour investir les nouveaux marchés, utilisent des méthodes illégitimes. Pour réaliser cet indice, TI a confié à l'organisation Gallup International le soin de mener des enquêtes dans 15 pays émergents. Les répondants se voyaient poser la question suivante : *Pour les secteurs d'activité que vous connaissez, veuillez indiquer à quel point les sociétés des pays suivants sont susceptibles de payer ou d'offrir des pots-de-vin pour gagner ou conserver des contrats dans ce pays [pays de résidence de la personne interrogée] ?* Parmi les entreprises des 21 principaux pays exportateurs, les entreprises australiennes sont perçues comme celles qui usent le moins de pratiques de corruption tandis que les entreprises russes y seraient les plus enclines. Néanmoins, pour les 15 pays, ce sont les sociétés nationales qui sont perçues comme les plus corruptrices.

Cette initiative est pour le moins intéressante puisqu'en réduisant son champ d'investigation, Transparency réduit d'autant les imprécisions. Toutefois, cet indice soulève certaines interrogations. A bien y regarder, les 5 pays qui exportent le plus obtiennent des scores moyens ou faibles à l'indice. C'est le cas de l'Allemagne qui reçoit un score de 6.3, des USA (score de 5,3), du Japon (score de 5.3), de la Chine (score de 3.5) et de la France (score de 5.5). Autrement dit, parmi ces 21 pays, ceux qui ont le plus gros volume d'exportations sont perçus comme d'importants corrupteurs. L'on n'est donc pas en mesure de savoir si, effectivement, à exportation égale, les entreprises de ces pays ont une plus forte propension à utiliser la corruption pour obtenir leurs contrats ou si, compte tenu du plus grand nombre de transactions dans lesquelles ces entreprises sont impliquées, le nombre d'actes de corruption est plus élevé. Par

ailleurs, lorsque l'on s'attarde sur les pays émergents qui ont fait l'objet des enquêtes, l'on est tenté de dire que l'échantillonnage n'est pas opportun. En effet, il est permis de se demander s'il n'y a pas une relation entre le score obtenu par les pays corrupteurs et la destination des exportations. Ainsi, les entreprises américaines sont perçues comme relativement corruptrices (les USA occupent le 13^{ème} rang avec un score de 5.3 sur 10) et, parmi les pays émergents, figurent quatre États d'Amérique du Sud (le Mexique, l'Argentine, le Brésil et la Colombie). Environ 63 % des importations mexicaines proviennent des USA. Les Etats-Unis sont également le partenaire le plus important du Brésil (22 % des importations brésiliennes) et de la Colombie (32 %). S'agissant de l'Argentine, les USA arrivent en deuxième position derrière le Brésil (ils représentent tout de même 20 % des importations argentines). Une même constatation pourrait être effectuée concernant le Japon et ses relations commerciales avec l'Indonésie, la Corée du Sud et la Thaïlande dans lesquelles il est le principal pays exportateur (le Japon est le deuxième partenaire commercial des Philippines après les USA). Pareillement, la Chine est un partenaire économique très important pour la Corée du Sud, la Thaïlande, le Nigeria et l'Inde. Les relations commerciales entre les 15 pays émergents et ceux qui arrivent en tête du classement de l'Indice de Corruption des Pays Exportateurs, donc ceux qui sont perçus comme les moins corrompus, sont extrêmement faibles. Aucun de ces 15 pays n'entre dans les principales destinations des exportations de la Suède, de la Suisse, du Canada et des Pays-Bas. La Hongrie occupe le 7^{ème} rang des exportations de l'Autriche. Seule l'Australie entretient des relations économiques importantes avec des pays émergents qui ont fait l'objet d'enquêtes : la Corée du Sud et la Chine qui représentent respectivement 8,3 et 6,9 % des exportations australiennes⁷. Peut-être ces

⁷ Toutes les informations portant sur les relations économiques des pays proviennent de "The World

entreprises emploient-elles moins de méthodes illégitimes que d'autres mais cet indice ne permet pas de l'affirmer.

Un important travail de réflexion devrait, selon nous, être mené par Transparency International quant aux sources utilisées dans l'élaboration de l'Indice de Perceptions de la Corruption. Il nous semble que TI devra choisir, à terme, entre deux voies. Soit elle continue sur le chemin qu'elle emprunte depuis quelques années, en incluant tous les ans des pays supplémentaires et en conservant la même conception générale de la corruption, soit elle concentre ses moyens et son attention sur des types et formes de corruption spécifiques et réduit son échantillon. Le second choix est certainement le plus difficile car il va à l'encontre des objectifs que s'était fixée Transparency International et parce qu'il pourrait être vu comme un aveu d'impuissance. Ce serait pourtant, à nos yeux, un choix plus raisonnable et le seul qui puisse atténuer les limites présentées par l'IPC. Autrement dit, nous pensons que l'amélioration de l'IPC passe nécessairement par une révision à la baisse des prétentions de Transparency International.

Une véritable réflexion sur les implications pratiques de la conception large de la corruption doit être effectuée par TI. L'on nous répliquera que Transparency International est tributaire des enquêtes existantes et des choix conceptuels des organisations qui les réalisent, ce qui est exact. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que TI est maître de ses choix et que rien ne l'oblige à amalgamer toutes les enquêtes menées sur les pratiques de corruption. Dans ce sens, inclure quatre sources qui questionnent largement les répondants sur la corruption tandis que les 13 autres visent des comportements spécifiques ne nous apparaît pas être un choix opportun, ce, d'autant plus que ces quatre enquêtes sont loin de couvrir tous les pays présentés dans l'Indice de

Perceptions de la Corruption. Ainsi, les enquêtes réalisées par A Multilateral Development Bank (47 pays), Columbia University (95 pays), Freedom House (27 pays) et Political & Economic Risk Consultancy (14 pays) ne trouvent, selon nous, pas leur place dans l'IPC. En effet, ces dernières interrogent les répondants sur l'ampleur, la gravité de la corruption sans plus de précisions et parfois même sans qu'une définition ait été fournie (Freedom House). Les 13 autres enquêtes ont un degré de précision bien supérieur et parmi elles, 12 visent spécifiquement le versement de pots de vin. Ainsi, plutôt que de proposer un indice supposé couvrir toutes les formes de corruption, TI serait bien inspirée de ne présenter qu'une mesure des pratiques de corruption qui impliquent le versement d'un pot de vin, ce qui correspond au champ d'investigation de la majorité des enquêtes. Ce serait une limite moindre que celles qui affectent l'IPC actuellement.

En définitive, il nous semble que l'amélioration de l'Indice passe, nécessairement, par une révision à la baisse de ses prétentions : une réduction du panel des pays présentés et du champ d'investigation.

II. En amont des Perceptions : la visibilité et la lisibilité des pratiques de corruption.

Il ne faudrait pas croire qu'il incombe à Transparency International de s'atteler seule à produire un instrument de connaissance de la corruption. Des initiatives locales se doivent d'être développées afin de saisir ce qui échappe aux enquêtes internationales et ce qui leur pose problème : les spécificités locales. En effet, c'est selon nous une

erreur que de négliger l'importance de ces particularités nationales. Elles revêtent, justement, une valeur explicative fondamentale dans les pratiques de corruption puisqu'elles conditionnent les perceptions des pratiques de corruption.

Ainsi que le suggérait Lascoumes (1986) à propos des délinquances économiques et financières, les affaires sont l'art de l'ombre. Rien n'est plus vrai. Il nous faut donc, le plus souvent, nous contenter des manifestations visibles de la corruption, c'est-à-dire, celles qui ont été mises en lumière. Est-il nécessaire de préciser que la visibilité des pratiques illégales est un préalable aux perceptions générales ou individuelles qui se forment sur la corruption ? Dans l'ignorance, il ne peut y avoir de perceptions tout au plus, de vagues impressions. Ainsi donc, les perceptions de la corruption sont-elles étroitement liées aux cas qui ont été révélés (et ce, quelle que soit la forme de la découverte : les expériences personnelles ou les cas qui ont été exposés sur la place publique). Pour développer notre compréhension des mécanismes qui font obstacle à la visibilité des pratiques de corruption, il nous semble que l'étude de cas soit la méthode à privilégier. A partir d'une analyse des dossiers de corruption qui ont reçu un traitement public, il est possible de reconstruire la trame sur laquelle les pratiques illégitimes sont venues se greffer. Autrement dit, l'étude de cas permet de discerner plus justement le contexte dans lequel surviennent et perdurent les actes de corruption avant leur découverte et, à fortiori, ce qui a pu, pendant un temps, en assurer la dissimulation. La réaction de la société à l'égard des pratiques de corruption et les perceptions que les individus s'en font dépendent de la mise en lumière de certaines d'entre elles.

Les enquêtes de perceptions réalisées à l'échelle nationale permettent d'atteindre un degré de précision largement supérieur aux sondages qui visent un grand nombre de

pays. En sélectionnant un échantillon représentatif de l'ensemble de la société, c'est-à-dire composé à la fois d'experts et d'individus ordinaires, il est alors possible, à la manière de Johnston (1998), de situer les différents seuils de tolérance à l'égard des pratiques de corruption. En effet, rien ne nous permet d'affirmer que ces seuils sont identiques dans toutes les sociétés. Le décalage observable entre les perceptions des experts – proches des élites – et celles du public est un élément essentiel à la compréhension du traitement différentiel des pratiques de corruption. Si l'on était en mesure de déterminer les frontières des trois zones identifiées par Heidenheimer (1970), cela nous permettrait d'établir un degré de lisibilité des actes de corruption. Nous serions alors à même de dire que telle société est plus tolérante que telle autre ou encore d'approcher les comportements qui se situent dans la zone grise de la réaction sociale (tolérés par les élites et réprouvés par le public). En fonction de la grille de lecture générale de la société, le nombre d'actes de corruption perçus est amené à varier et avec lui, la mesure de la corruption. Si l'on veut pouvoir fixer un niveau de corruption il faut préalablement cerner la propension des individus à interpréter qu'un acte relève de la qualification de corruption. La lisibilité des actes de corruption est, de la même manière que la visibilité, un coefficient qui fait varier le niveau perçu de corruption. Alors, afin d'interpréter plus justement les perceptions de la corruption, il s'avère plus que nécessaire de les resituer dans le contexte dans lesquelles elles voient le jour.

Bibliographie

- Alesina, Alberto et Weder, Beatrice (1999). "Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid ?" *National Bureau of Economic Research Working Paper* No. 7108, Cambridge, Ma.
- Andvig, Jens Chr. et al. (2000). *Research on Corruption. A policy oriented survey*. Commissioned by Norad. Final Report.
- Bollen, Kenneth (1993). "Liberal democracy: Validity and Method Factors in Cross-National Measures" *American Journal of Political Science* 37: 1207-1230.
- Campos, J. Edgardo, Lien, Donald et Pradhan, Sanjay (1999). "The impact of corruption on investment: Predictability Matters" *World Development* 27: 1059-1067
- Dahl, Robert A. (1971). *Polyarchy: Participation and Opposition*. New Haven: Yale University Press.
- Dartigues, Laurent et de Lescure, Emmanuel (2000). "La corruption, de l' « économie de bazar » au bazar de l'économie ? ", Pp. 315-339 in Blundo, Giorgio (Sous la direction de) *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*. Presses Universitaires de France. Nouveaux cahiers de l'IUED.
- Davis, James H. et Ruhe, John A. (2003). "Perceptions of Country Corruption: Antecedents and Outcomes". *Journal of Business Ethics* 43 (4): 275-288.
- Della Porta, Donatella et Meny, Yves (Sous la direction de) (1995). *Démocratie et corruption en Europe*. Éditions La Découverte, Paris.
- Della Porta, Donatella et Vannucci, Alberto. (1999). *Corrupt Exchanges. Actors, Resources, and Mechanisms of Political Corruption*. New York: Aldine de Gruyter.
- Heidenheimer, Arnold J. (1970). *Political Corruption: Readings in Comparative Analysis*. New Brunswick: Transaction Books.
- Heidenheimer, Arnold J.; Michael Johnston, and Victor T. LeVine (eds) (1989). *Political Corruption: A Handbook*. New Brunswick: Transaction Press.
- Huntington, Samuel P. (1968). *Political Order in Changing Societies*. New Haven: Yale University Press.
- Johnston, Michael (1994). *Comparing Corruption: Conflicts, Standards and Development*. Prepared for the XVI World Congress of the International Political Science Association.
- Johnston, Michael (1997). "Public Officials, Private Interests, and Sustainable Democracy : When Politics and Corruption Meet", Pp. 61-82 in Elliot, Kimberly Ann (editor) *Corruption and the Global Economy*. Washington: Institute for International Economics.

- Johnston, Michael (1998). *The Elite Culture of Corruption in American Politics*. Prepared for a conference at the Université de Paris X, Nanterre, 1998. Published in revised form in Deysine, Anne et Kesselman, Donna (eds.), *Argent, Politique, et Corruption: Actes du Colloque*. Paris : Université Paris X- Nanterre, 1999, Pp.49-66
- Johnston, Michael (1999). "Corruption and Democracy: Threats to Development, Opportunities for Reform". Published in revised form as "Corruption et démocratie : menaces pour le développement, possibilités de réforme" *Revue Tiers Monde* 161 : 117-142.
- Johnston, Michael (2000). *The New Corruption Rankings : Implications for Analysis and Reform*. Prepared for Research Committee 24 International Political Science Association World Congress. Quebec City, Canada.
- Joly, Eva (2004). *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?* Éditions des Arènes.
- Kaufmann, Daniel ; Kraay, Aart and Mastruzzi, Massimo (2003). *Governance Matters III : Governance Indicators for 1996-2002*. The World Bank.
- Hellman, Joel S.; Geraint, Jones; Kaufmann, Daniel et Schankerman, Mark (2000). "Measuring Governance, Corruption, and State Capture. How Firms and Bureaucrats Shape the Business Environment in Transition Economies". *World Bank Policy Research Working Paper* No.2312.
- Lambsdorff, Johann Graf (2003). "Framework Document 2003" *Transparency International Background Paper to the 2003 Corruption Perceptions Index*.
- Lascoumes, Pierre (1986). *Les affaires ou l'art de l'ombre. Les délinquances économiques et financières et leur contrôle*. Paris: Le Centurion.
- Lascoumes, Pierre (1997). *Élites irrégulières. Essai sur la délinquance d'affaires*. Paris: Gallimard.
- Lascoumes, Pierre (1999). *Corruptions*. Presses de Sciences Po.
- Leff, Nathaniel H. (1964). "Economic Development Through Bureaucratic Corruption" *American Behavioral Scientist*, VIII (3); 8-14.
- Linz, Juan J. et Stepan, Alfred (1996). "Toward Consolidated Democracies" *Journal of Democracy*, 7: 2: 14-33.
- Machiavel, Nicolas de (1513). *Le Prince et autres textes*. Préface de Paul Veyne. Éditions Gallimard, 1995.
- Mauro, Paolo (1995). "Corruption and Growth" *The Quarterly Journal of Economics* 110: 681-712.

- Mauro, Paolo (1996). "The effects of Corruption on Growth, Investment, and Government Expenditure" *IMF working paper* 96/98.
- Montesquieu (1748). *De L'Esprit de lois*. Édition établie par Laurent Versini. Gallimard. 1995.
- Montinola, Gabriella R. et Jackman, Robert W. (2002). "Sources of Corruption: A Cross-Country Study" *British Journal of Political Science* 32: 147-170.
- Moran, J. (2001). "Democratic transitions and forms of corruption" *Crime, Law & Social Change* 36: 379-393.
- Rose-Ackerman, Susan (1978). *Corruption, A study in Political Economy*. New York: Academic Press.
- Rousseau, Jean-Jacques (1762). *Du contrat social*. Paris: Flammarion, 1992.
- Schedler, Andreas. 2001. "What is Democratic Consolidation?", Pp. 149-164 in Larry Diamond and Marc F. Plattner (ed) *The Global Divergence of Democracies*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Sik, Endre (1999) *Some thoughts about the sociology of corruption – from an East-European perspective*. Conference paper presented on Princeton University – CEU conference on Corruption, Budapest, July 1999.
- Søreide, Tina (2003). *Estimating corruption : Comments on available data*. U4 Reports.
- Sung, Hung-En (2002). "A convergence approach to the analysis of political corruption : A cross-national study" *Crime, Law & Social Change* 38: 137-160.
- Sung, Hung, En (2004). "Democracy and political corruption: A cross-national comparison" *Crime, Law & Social Change* 41: 179-194.
- Tanzi, Vito (1998). "Corruption Around the World: Causes, Consequences, Scope, and Cures" *FMI Staff paper* Vol.45 No.4.
- Tanzi, Vito (1995). "Corruption: Arm's Length Relationships and Markets", Pp. 161-180 in G. Fiorentini and S. Peltzam (eds) *The Economics of Organized Crime*. Cambridge: cambridge University Press.
- The Hungarian Gallup Institute (1999). *Basic Methodological Aspects of Corruption Measurement: Lessons Learned From The Literature and The Pilot Study*.
- Wedeman, Andrew (1997). "Looters, Rent-Scrapers, and Dividend-Collectors: Corruption and Growth in Zaire, South-Korea, and the Philippines" *The Journal of Developing Areas* 31: 457-478.

Wei, Shang-Jin (1997). "How taxing is corruption on international investors" *The Review of Economics and statistics working paper* No. W6030.

Werlin, Herbert H. (2003). "Poor Nations, Rich Nations: A theory of governance" *Public Administration Review* 63:3: 329-342.

Annexes

Tableau I. Statistiques descriptives des variables de perceptions de la corruption, de démocratisation et de stabilité politique.

	Moyenne	Écart type	N.	Minimum	Maximum
Indice de Perceptions de la Corruption 2003 (0 à 10)	4.2	2.28	133	1.3	9.7
Liberté politique (1 à 7)	3.2	2	133	1	7
Libertés civiles (1 à 7)	3.3	1.7	133	1	7
Liberté de la presse (1 à 100)	45.6	24.47	133	8	95
Efficacité gouvernementale (-2.5 à 2.5)	.11	1	132	-1.64	2.26
Respect de la loi (-2.5 à 2.5)	.07	1	132	-1.76	2.03
Stabilité politique (-2.5 à 2.5)	0.2	.96	132	-2.4	1.63

Tableau II: Variation dans les scores de 20 pays depuis le premier Indice de Perceptions de la Corruption.

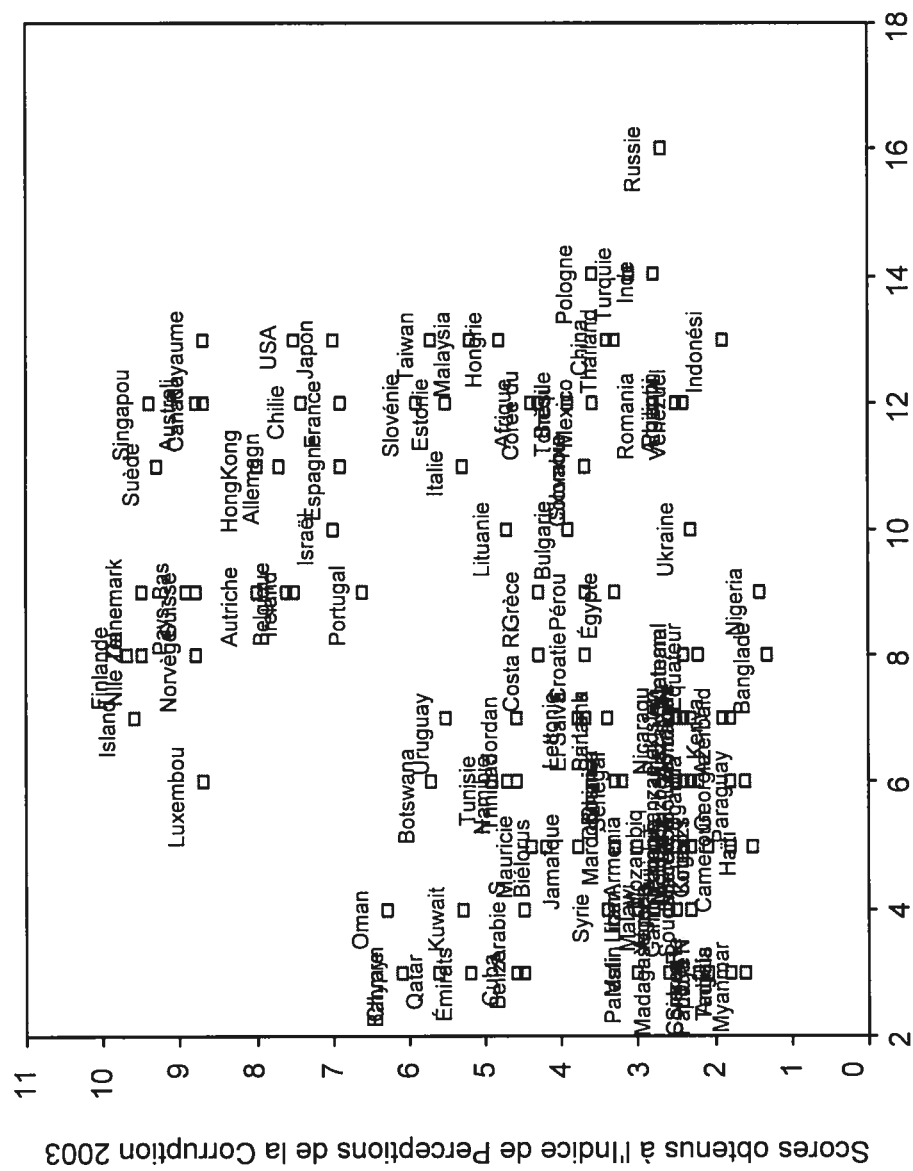
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Scores Moyens
Luxembourg	6,85	vm	8,61	8,7	8,8	8,6	8,7	9	8,7	8,31
Irlande	8,57	8,45	8,28	8,2	7,7	7,2	7,5	6,9	7,5	7,81
HongKong	7,12	7,01	7,28	7,8	7,7	7,7	7,9	8,2	8	7,63
Chili	7,94	6,8	6,05	6,8	6,9	7,4	7,5	7,5	7,4	7,14
Japon	6,72	7,05	6,57	5,8	6	6,4	7,1	7,1	7	6,64
Portugal	5,56	6,53	6,97	6,5	6,7	6,4	6,3	6,3	6,6	6,43
Belgique	6,85	6,84	5,25	5,4	5,3	6,1	6,6	7,1	7,6	6,34
Espagne	4,35	4,31	5,9	6,1	6,6	7	7	7,1	6,9	6,14
Afrique du Sud	5,62	5,68	4,95	5,2	5	5	4,8	4,8	4,4	5,05
Grèce	4,04	5,01	5,35	4,9	4,9	4,9	4,2	4,2	4,3	4,64
Italie	2,99	3,42	5,03	4,6	4,7	4,6	5,5	5,2	5,3	4,59
Corée du Sud	4,29	5,02	4,29	4,2	3,8	4	4,2	4,5	4,3	4,29
Brésil	2,7	2,96	3,56	4	4,1	3,9	4	4	3,9	3,68
Turquie	4,1	3,54	3,21	3,4	3,6	3,8	3,6	3,2	3,1	3,51
Argentine	5,24	3,41	2,81	3	3	3,5	3,5	2,8	2,5	3,31
Chine	2,16	2,43	2,88	3,5	3,4	3,1	3,5	3,5	3,4	3,1
Colombie	3,44	2,73	2,23	2,2	2,9	3,2	3,8	3,6	3,7	3,09
Philippines	2,77	2,69	3,05	3,3	3,6	2,8	2,9	2,6	2,5	2,91
Indonésie	1,94	2,65	2,72	2	1,7	1,7	1,9	1,9	1,9	2,05
Pakistan	2,25	1	2,53	2,7	2,2	vm	2,3	2,6	2,5	2,26

Tableau III : Résultats des analyses bivariées (R de Pearson) : Corruption, Démocratisation et Stabilité Politique.

	Indice de Perceptions de la Corruption 2003	Efficacité gouvernementale	Fonctionnement du système de justice	Droits politiques	Libertés civiles	Libertés de la Presse	Stabilité politique
Indice de Perceptions de la Corruption 2003	---	.94***	.93***	.50***	.60***	.59***	.76***
Efficacité gouvernementale	---	---	.97***	.58***	.67***	.67***	.81***
Fonctionnement du système de justice	---	---	---	.60***	.67***	.69***	.84***
Droits politiques	---	---	---	---	.93***	.91***	.57***
Libertés civiles	---	---	---	---	---	.91***	.62***
Libertés de la Presse	---	---	---	---	---	---	.61***
Stabilité politique	---	---	---	---	---	---	---

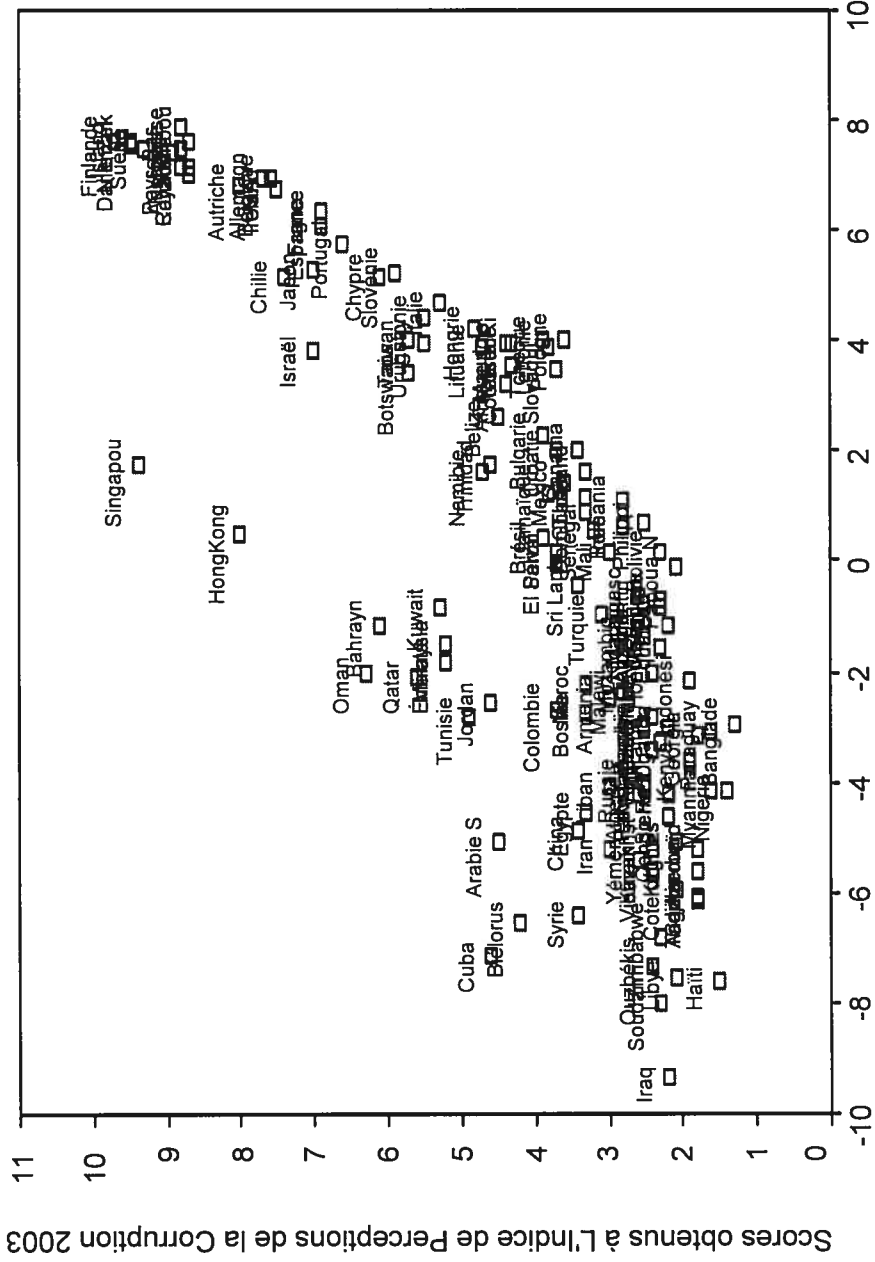
*** p<.001

Figure n°1: Relation entre les scores obtenus à l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 et le nombre d'enquêtes réalisées.



Nombre d'enquêtes disponibles en 2003

Figure n°2 : Relation entre les scores obtenus à l'Indice de Perceptions de la Corruption 2003 et l'échelle de démocratisation (scores standardisés).



Scores standardisés obtenus à l'échelle de démocratisation

